



**Commune de PLELAN-LE-GRAND**

**Ille-et-Vilaine**

**EPCI : Communauté de communes de Brocéliande**

---

**RAPPORT**

**D'ORIENTATIONS**

**BUDGETAIRES**

**2024**

---

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>I. PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	4
I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	5
I.2.1. <i>Les prévisions de croissance</i> .....	5
I.2.2. <i>Une Inflation en baisse</i> .....	5
I.2.3. <i>L'impact de la conjoncture sur la politique monétaire et l'évolution des taux d'intérêt</i> .....	5
I.2.4. <i>Les principales mesures de la loi de finances 2024</i> .....	6
I.2.4.1. <i>L'évolution du déficit public</i> .....	6
I.2.4.2. <i>Une dotation globale de fonctionnement toujours dynamique</i> .....	6
I.2.5. <i>La fiscalité directe locale</i> .....	8
I.3. LE CONTEXTE LOCAL : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2024 .....	9
I.3.1. <i>Renforcer la sobriété énergétique</i> .....	9
I.3.2. <i>Poursuivre la modernisation de l'action publique</i> .....	10
I.3.3. <i>Conforter les actions en faveur d'un centre-ville dynamique</i> .....	11
I.3.4. <i>Améliorer les services aux habitants</i> .....	11
I.3.5. <i>Préparer l'avenir</i> .....	11
<b>II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2018-2023.....</b>	<b>12</b>
II.1. ANALYSE FINANCIERE 2018-2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	12
II.1.1. <i>Dépenses de fonctionnement 2022 - 2023</i> .....	13
II.1.2. <i>Recettes de fonctionnement 2022 - 2023</i> .....	13
II.1.3. <i>analyse des charges de fonctionnement</i> .....	14
II.1.3.1. <i>Les charges à caractère général (chapitre 011)</i> .....	15
II.1.3.2. <i>Les charges de gestion courante (chapitre 65)</i> .....	15
II.1.3.3. <i>Les charges de personnel (chapitre 012)</i> .....	15
II.1.3.4. <i>Les charges financières (chapitre 66)</i> .....	17
II.1.4. <i>Analyse des recettes de fonctionnement</i> .....	17
II.1.4.1. <i>Produit des services (chapitre 70)</i> .....	17
II.1.4.2. <i>Impôts et taxes (chapitre 73)</i> .....	18
II.1.4.3. <i>Dotations et participations (chapitre 74)</i> .....	19
II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2023 – AUTOFINANCEMENT .....	19
II.2.1. <i>Epargne brute 2018-2023</i> .....	19
II.2.2. <i>Capacité de désendettement – 2018-2023</i> .....	21
II.2.3. <i>Epargne nette – 2018-2023</i> .....	22
II.3. ANALYSE 2018-2023 : INVESTISSEMENT .....	23
II.4. L'EMPRUNT .....	25
II.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	27
II.6. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ORMES .....	29
<b>III. VOLET PROSPECTIF.....</b>	<b>30</b>
III.1. HYPOTHESE RETENUES.....	30
III.1.1. <i>Recettes de fonctionnement</i> .....	31
III.1.2. <i>Dépenses de fonctionnement</i> .....	31
III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 .....	32
III.2.1. <i>Volet organisationnel</i> .....	32
III.2.2. <i>Volet investissement</i> .....	32

III.2.2.1.	<i>Opérations pluriannuelles d'équipements</i> .....	32
III.2.2.2.	<i>Opérations pluriannuelles de voirie</i> .....	32
III.2.2.3.	<i>Programme annuel d'investissement</i> .....	33
III.2.2.4.	<i>Développement urbain - Dynamisme du centre bourg</i> .....	33
III.3.	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026 .....	34
III.3.1.	<i>Les hypothèses du PPI</i> .....	34
III.3.1.1.	<i>Opérations pluriannuelles d'équipement</i> .....	34
III.3.1.2.	<i>Opérations pluriannuelles de voirie</i> .....	34
III.3.1.3.	<i>Programme annuel d'investissement</i> .....	34
III.3.1.4.	<i>Développement urbain – dynamisme du centre bourg</i> .....	35
III.3.1.5.	<i>Synthèse du PPI</i> .....	35
III.3.1.6.	<i>Détails du PPI</i> .....	36
III.3.2.	<i>Optimiser les cofinancements sur le projet d'extension de la salle des sports</i> .....	37
III.4.	PROSPECTIVE FINANCIERE.....	39
III.4.1.	<i>Scénario 1 : sans augmentation des taux de fiscalité</i> .....	39
III.4.2.	<i>Scénario 2 : avec augmentation des taux de fiscalité</i> .....	40
III.4.3.	<i>Focus sur la trésorerie</i> .....	41
III.4.4.	<i>L'affirmation des objectifs financiers d'ici à 2026</i> .....	41
III.5.	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VERS LE TRANSFERT DE COMPETENCE A BROCELIANDE COMMUNAUTE .....	42
<b>LEXIQUE</b>	.....	<b>43</b>

## I. PREAMBULE

### I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Ce débat, **obligatoire** dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Il permet de présenter à l'ensemble des membres du Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l'analyse des comptes administratifs et des ratios financiers, en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d'avoir la possibilité d'être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir, notamment en ce qui concerne l'évolution prévisible des taxes locales.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

De nouvelles obligations s'imposent aux collectivités depuis la parution d'un décret du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi NOTRe.

Ainsi, pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** et les perspectives pour le projet de budget.

Enfin, le rapport d'orientation budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen utile.

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat et utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil municipal dédiée au vote du budget.

## **I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité d'une période de difficultés. En effet, la pandémie et la crise énergétique ont bouleversé les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux. Malgré une croissance de la fiscalité directe (valeurs locatives revalorisées forfaitairement de 7,1 % en 2023 après une hausse de 3,4 % en 2022), la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA devraient se traduire par une diminution sensible de l'autofinancement.

### **I.2.1. LES PREVISIONS DE CROISSANCE**

En dépit des difficultés qu'elle a rencontré, l'économie française a plutôt bien résisté. À la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, l'acquis de croissance était de 0,8 %. Cela s'explique notamment par le soutien public permettant aux ménages et aux entreprises de certains secteurs d'amortir les chocs de prix et le ralentissement de la hausse des prix de l'énergie en fin d'année 2022 (notamment du gaz et de l'électricité).

En 2024, la croissance dans la zone euro devrait atteindre 1 % (prévision BCE décembre 2023). En France, le Projet de loi de Finances prévoit une croissance d'1,4% (contre 1% en 2023), prévision plus optimiste que celle de la Banque de France notamment qui table plutôt sur une croissance de 0,9% (contre 0,8% en 2023).

### **I.2.2. UNE INFLATION EN BAISSÉ**

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 et 2023 des sommets inédits depuis 40 ans. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe a été la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine.

Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales. Ainsi, en août 2023, la France arrivait en douzième position parmi les économies de l'UE, avec un taux annuel d'inflation qui s'élève à 5,7 %. A la même période, les pays avec les taux d'inflation annuels les plus faibles étaient le Danemark (2,3 %), l'Espagne et la Belgique (2,4 %). A l'inverse, la Hongrie (14,2 %), la République tchèque (10,1 %) et la Slovaquie (9,6 %) étaient les pays les plus touchés par la hausse des prix.

En 2024, les prévisions annuelles d'inflation diminuent pour se situer entre 2,5 et 3 %, contre 4,9 % en 2023 et 5,7 % en 2022.

### **I.2.3. L'IMPACT DE LA CONJONCTURE SUR LA POLITIQUE MONETAIRE ET L'EVOLUTION DES TAUX D'INTERET**

Avec dix hausses de taux directeurs en quatorze mois dès juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a réalisé le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire, et ce, afin de contrer l'accélération de l'inflation en zone euro.

Elle a ainsi porté son principal taux directeur, le taux de refinancement, de 0,00 % à 4,50 % en octobre 2023. Sous l'effet de la remontée des taux directeurs d'une part et d'un essoufflement progressif des perspectives de croissances d'autre part, la courbe des taux en zone euro présente depuis plusieurs mois une forme atypique, à savoir une courbe inversée, où les taux d'intérêt de court terme sont plus élevés que ceux de long terme.

L'Euribor 3 mois s'établit au 27 décembre 2023 à 3,93 % (contre 2,30% en début d'année 2023), tandis que le taux de swap EUR à 10 ans est à 2,38 (contre environ 2,75 % en début d'année 2023) et celui à 30 ans est à 2,20 % environ. Depuis le mois d'octobre 2023, la BCE maintient ses taux directeurs inchangés en raison du ralentissement de l'inflation. Une première détente est donc anticipée par les investisseurs pour juin 2024 de 25 points de base (0,25 %) avec une poursuite du mouvement baissier sur le second semestre.

Ces perspectives sont par conséquent plus favorables pour les emprunteurs publics qui devront néanmoins continuer de prévoir des échéances prudentes dans leurs encours de dette et pour les nouveaux emprunts, entre 3,50 % et 5,50 % et réajuster leurs prévisions régulièrement en fonction des décisions de politiques monétaires et de l'environnement économique en zone euro.

## 1.2.4. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024

### 1.2.4.1. L'évolution du déficit public

Marqué ces trois dernières années par des interventions publiques massives, en raison de la crise sanitaire puis de la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement.

Pour 2024, la loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du PIB, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros. La part de la dette publique se stabiliserait ainsi à 109,7% du PIB.

### 1.2.4.2. Une dotation globale de fonctionnement toujours dynamique

En 2023, l'enveloppe globale de la Dotation globale de fonctionnement avait augmenté de 320 millions d'euros, portant l'enveloppe totale à 26,9 milliards d'euros. Dans cette même lancée, en 2024, elle continue à augmenter de 320 millions d'euros, portant l'enveloppe totale à 27,2 milliards d'euros, confirmant ainsi la volonté du gouvernement de mettre l'accent sur la redistribution des richesses entre les collectivités avec une majoration des dotations de péréquation.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend en effet 3 composantes :

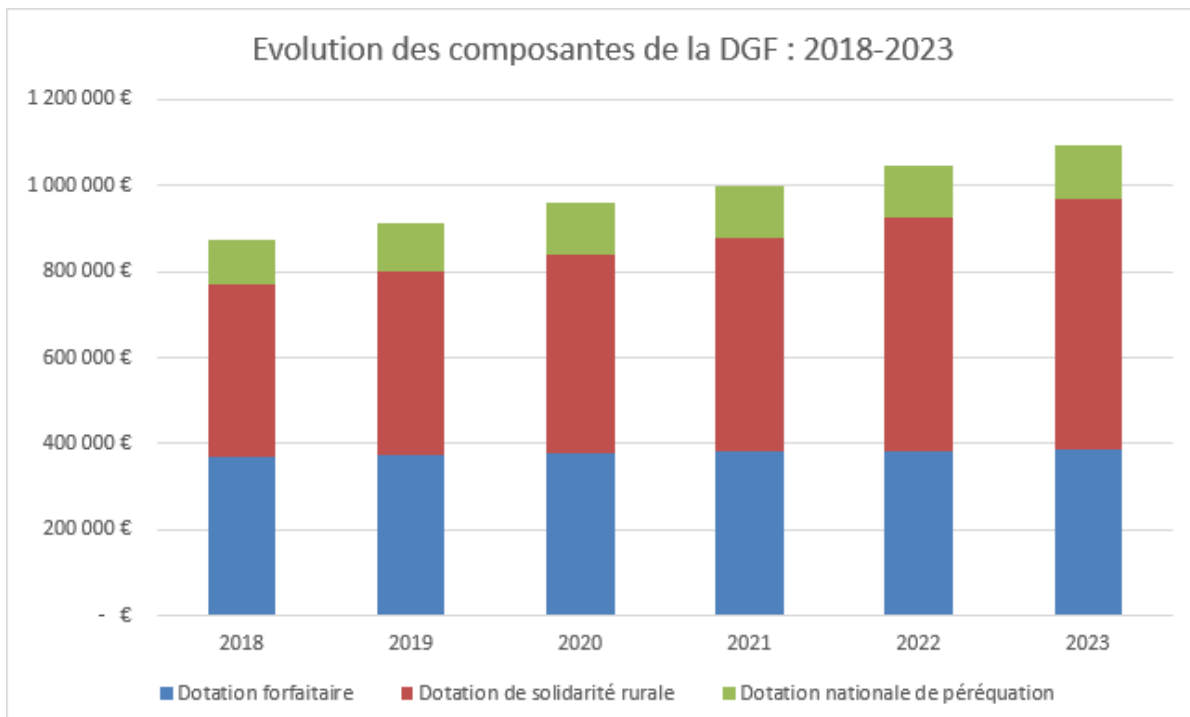
- ✓ La **dotation forfaitaire (DF)**, qui évolue chaque année en fonction de l'évolution de la population d'une part (dynamique positive pour la commune) et de l'écrêtement éventuel d'autre part.
- ✓ La **dotation de solidarité rurale (DSR)** est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est composée de trois parts : la **fraction bourg-centre**, qui vise à soutenir les communes assumant des charges de centralité, la **fraction péréquation**, qui permet la redistribution des richesses entre les collectivités territoriales, et la **fraction cible**, qui soutient particulièrement les communes qui en ont le plus besoin. Cette redistribution est calculée selon des indicateurs financiers. La Commune de Plélan-le-Grand touche les trois composantes de la DSR.
- ✓ La **dotation nationale de péréquation (DNP)** assure une péréquation uniquement à partir de la richesse fiscale potentielle des communes.

**L'accent mis depuis plusieurs années sur la péréquation a bénéficié à la commune.** On peut donc s'attendre à une progression de la dotation globale de fonctionnement de la commune en 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la DGF depuis 2018 pour la commune de Plélan-le-Grand :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	367 644 €	371 908 €	377 226 €	381 766 €	384 213 €	386 110 €
Dotation de solidarité rurale	402 182 €	426 884 €	462 880 €	498 537 €	542 038 €	582 036 €
Dotation nationale de péréquation	104 755 €	115 169 €	120 680 €	117 339 €	122 398 €	124 436 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>874 581 €</b>	<b>913 961 €</b>	<b>960 786 €</b>	<b>997 642 €</b>	<b>1 048 649 €</b>	<b>1 092 582 €</b>

A titre de comparaison, la DGF représentait 258,5 € par habitant en 2023, quand la moyenne des communes comparables s'élève sur la même période à 150,33 € par habitant.

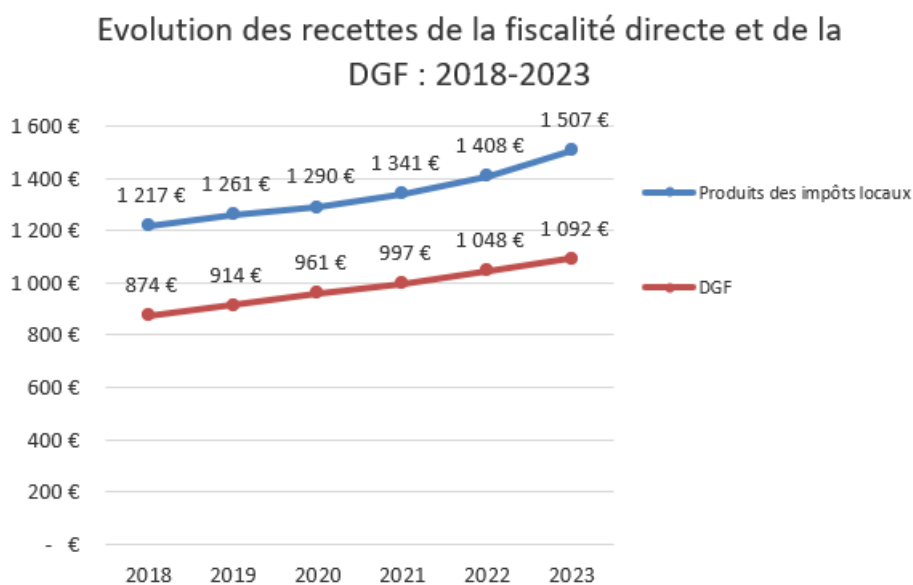


### I.2.5. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales est adossé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour mémoire, les évolutions des années précédentes étaient de +1,2% en 2018, +2.2 % en 2019, +1.2 % pour la taxe foncière et +0.9 % pour la taxe d'habitation en 2020, +0,2% en 2021, +3,4% en 2022, +4% en 2023.

En 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales était fixé à +7,1% (soit une augmentation des recettes fiscales à taux constants d'environ 90 000 €). Afin de ne pas impacter les contribuables plélanais dans un contexte général de forte inflation, aucune évolution des taux d'imposition communaux n'a été réalisée depuis 2021.

Le graphique suivant montre l'évolution globale des recettes fiscales, en comparaison avec la DGF.



En 2024, le coefficient est fixé à 3,9 %, soit une augmentation des recettes fiscales à taux constants d'environ 58 000 €.

Dans la mesure où la collectivité n'a pas augmenté ses taux pendant la période d'inflation, mais que ses dépenses de fonctionnement ont augmenté, notamment en manière énergétique et en charges de personnel, et que ses recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux tendront à diminuer, il semble nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité directe locale afin de générer des recettes supplémentaires (taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Pour rappel, depuis 2023, la commune a retrouvé un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires uniquement (THRS). Cependant, un nouveau dispositif de lien entre les taux de fiscalité est mis en place, qui implique que toute hausse de la THRS a pour conséquence un nécessaire relèvement des taux de taxe foncière.



## **I.3. LE CONTEXTE LOCAL : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2024**

### **I.3.1. RENFORCER LA SOBRIETE ENERGETIQUE**

La commune de Plélan-le-Grand travaille depuis plusieurs années à réduire ses consommations d'énergies et à utiliser les énergies renouvelables afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et à l'électricité. Le contexte énergétique actuel confirme que cette stratégie doit être poursuivie et renforcée.

#### ➤ **Bâtiments communaux :**

##### Ce qui a déjà été fait :

- Rénovation et isolation du restaurant scolaire (2011)
- Rénovation, ré-isolation et extension de l'école maternelle (2014)
- Changement des pompes, du système de filtration et du ballon tampon de la piscine (2018)
- Construction de la Canopée Niveau Passif (2019)
- Rénovation des organes de régulation du chauffage de la mairie (2022)
- Isolation de l'étage de la mairie (2023)
- Désembouage des planchers chauffant à la mairie (2023)
- Sensibilisation des agents à l'extinction de l'éclairage des locaux et des veilles (2023)
- Sensibilisation des usagers des salles et équipements communaux à l'extinction de l'éclairage (2023)
- Pose de détecteurs de présence pour l'éclairage dans les locaux communaux (2023)

##### Ce qui est programmé en 2024 (dont une partie déjà commencée en 2023) :

- Terminer le passage en LED de l'éclairage des locaux
- Optimisation de la régulation de la ventilation et du chauffage
  - Extinction de la ventilation nocturne en période de chauffe dans les locaux tertiaires
  - Réduction de la température de consigne du chauffage dans les équipements chauffés à l'électricité
- Désembouage du réseau de distribution du chauffage de l'école élémentaire

#### ➤ **Eclairage public**

##### Ce qui a déjà été fait :

- Réduction de 1 heures de l'éclairage public depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022
- Arrêt de l'éclairage patrimonial
- Passage en LED de l'éclairage des terrains sportifs
- Arrêt de l'éclairage public entre mai et aout à titre expérimental (été 2023)
- Réduction de la durée d'allumage des illuminations de Noël de 15 jours en 2022,

##### Ce qui est programmé en 2024 :

- Adoption d'un projet de renouvellement global unique du parc d'éclairage public de la commune avec passage en LED porté par le SDE35 : le remboursement de la participation communale pour cet investissement sera étalé sur 10 ans.

➤ **Déploiement des énergies renouvelables :**

Ce qui a déjà été fait :

- Piscine estivale chauffée par une pompe à Chaleur air/eau (2014)
- Ecoles publiques chauffées par un réseau de chaleur bois déchiqueté d'origine agricole (2014)
- Services techniques et annexe du presbytère chauffés par un poêle à bois granulés (2014)
- La Canopée chauffée au bois granulés (2019)

Ce qui est programmé en 2024 (dont une partie déjà commencé en 2023) :

- Mise en service du 2<sup>nd</sup> réseau de chaleur bois déchiqueté pour chauffer la mairie et 3 autres bâtiments communaux
- Ouverture de la tranche 2 de la Canopée alimentée par la chaudière granulés de la tranche 1

### **I.3.2. POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par une connaissance fine des besoins de chaque service. Elle est rendue possible par l'utilisation d'un logiciel de comptabilité analytique depuis 2017, mais dont l'usage ne peut s'affranchir d'une très bonne animation interne du dialogue de gestion.

- Mise en place d'une démarche interne visant à améliorer significativement la qualité comptable
- Animation du dialogue de gestion en interne en s'appuyant sur l'outil de comptabilité analytique et en renforçant la culture financière interne
- Comme dans de nombreuses collectivités, les agents municipaux ont connu beaucoup de changement depuis 2 à 3 ans : mobilité externe, interne, départs en retraite. L'effectif atteint de 50 agents a par ailleurs rendu obligatoire la création d'un CST (Comité social territorial) installé en janvier 2023 après les élections professionnelles de novembre 2022.
- Travail sur la qualité de vie au travail avec pour objectif de stabiliser les équipes et de conforter le service ressources notamment
- Poursuite de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) en favorisant le dialogue social au sein de la collectivité
- Optimisation de l'organisation des services en réfléchissant à l'équilibre entre les prestations en régie et les missions externalisées, pour apporter la meilleure réponse aux besoins des usagers dans un contexte budgétaire contraint

Enfin, la modernisation de l'outil informatique visant entre autres à renforcer la cybersécurité initiée en 2021 doit se poursuivre : la création du service commun informatique de Brocéliande communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a été une nouvelle étape qui montre l'appropriation territoriale de ce sujet. Au vu des besoins, pour 2024, ce service commun sera renforcé par un second agent :

- Terminer le déploiement de la stratégie informatique (matériel, logiciel, réseau et téléphonie)

### **I.3.3. CONFORTER LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN CENTRE-VILLE DYNAMIQUE**

La commune de Plélan-le-Grand a été labellisée « Petite Ville de demain » par l'Etat en 2021 . Cette labellisation conforte la stratégie « Ça bouge dans le bourg » initiée depuis 2018. La déclinaison des actions retenues dans l'appel à projet régional 2019 : projets de déconstruction/reconstruction sur des îlots permettant de créer de nouveaux logements et des cellules commerciales notamment.

L'année 2024 verra en particulier :

- La fin des travaux de construction de la tranche 2 de la Canopée
- La fin des travaux sur l'ex Centre d'Incendie et de Secours pour mise à disposition à des associations et aux services techniques
- Lancement de l'aménagement et de la commercialisation du Lotissement communal « Le Clos des Ormes »
- Suite à la déconstruction du Centre Social, début des travaux de construction de 10 logements sociaux (portés par NEOTOA)
- Contractualisation avec la SEM BREIZH pour le portage de la fin des études sur le site de Maison Blanche (projet mixte logement/commerce)

### **I.3.4. AMELIORER LES SERVICES AUX HABITANTS**

- Création d'une synergie entre les associations et structures culturelles du territoire
- Renforcement de la rénovation de voirie rurale et poursuite de la réfection des chemins ruraux
- Etudes pour la création d'une liaison cyclable entre Le Thélin et le centre-ville
- Mise à disposition de contenants pour invendus auprès des commerçants du marché hebdomadaire
- Modernisation du mobilier du restaurant scolaire

### **I.3.5. PREPARER L'AVENIR**

Des études liées à des projets structurants se poursuivront :

- Désignation d'un opérateur pour la création d'un lotissement sur le secteur du Landret (Appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2023)
- La recherche de financements relatifs au projet d'extension de la salle de sports se poursuit : le projet est toujours arrêté au stade APD, le Permis de construire devrait être déposé en 2024.

## II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2018-2023

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives.

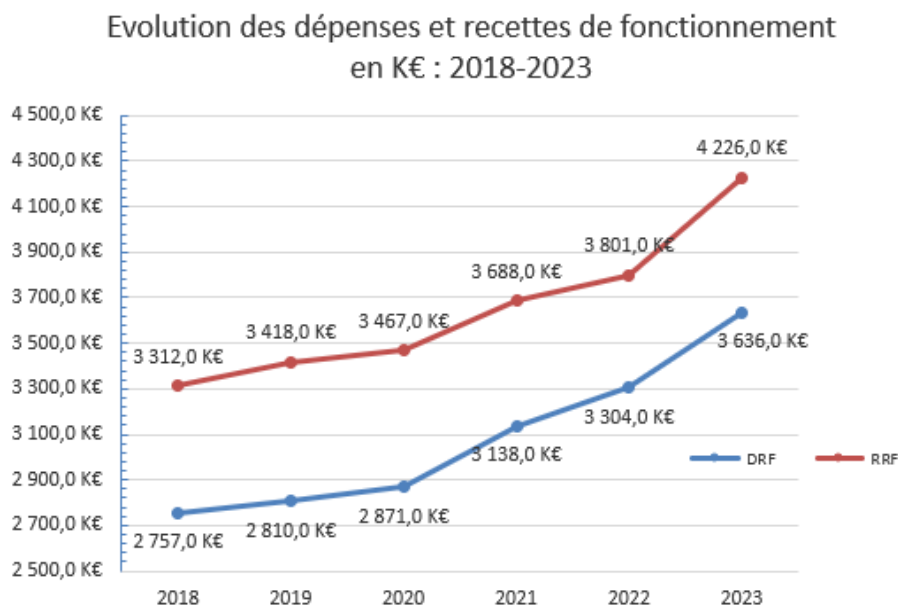
### II.1. ANALYSE FINANCIERE 2018-2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le flux de liquidités généré par le cycle de fonctionnement du budget de la commune. L'analyse financière rétrospective s'interroge exclusivement sur la formation de l'autofinancement, le mode de financement des investissements et permet d'évaluer les marges de manœuvre que la collectivité est susceptible de pouvoir mobiliser.

Le tableau suivant présente l'évolution des DRF, dépenses réelles de fonctionnement (dépenses totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) et des RRF, recettes réelles de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DRF	2 757,0 K€	2 810,0 K€	2 871,0 K€	3 138,0 K€	3 304,0 K€	3 636,0 K€
RRF	3 312,0 K€	3 418,0 K€	3 467,0 K€	3 688,0 K€	3 801,0 K€	4 226,0 K€

Le graphique suivant illustre cette évolution :

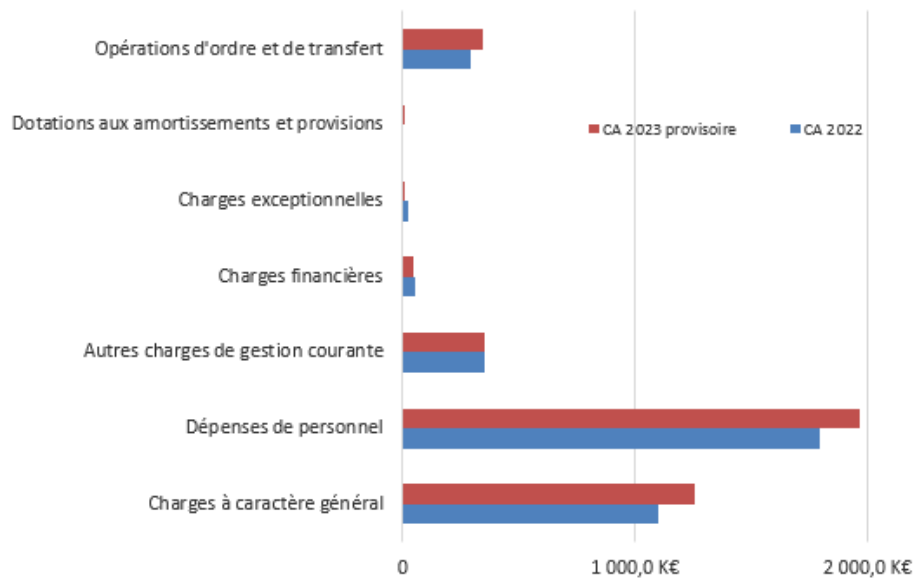


Les tableaux suivants présentent l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement en K€ (mouvements réels + opérations d'ordre) en 2023 par rapport à 2022.

### II.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 - 2023

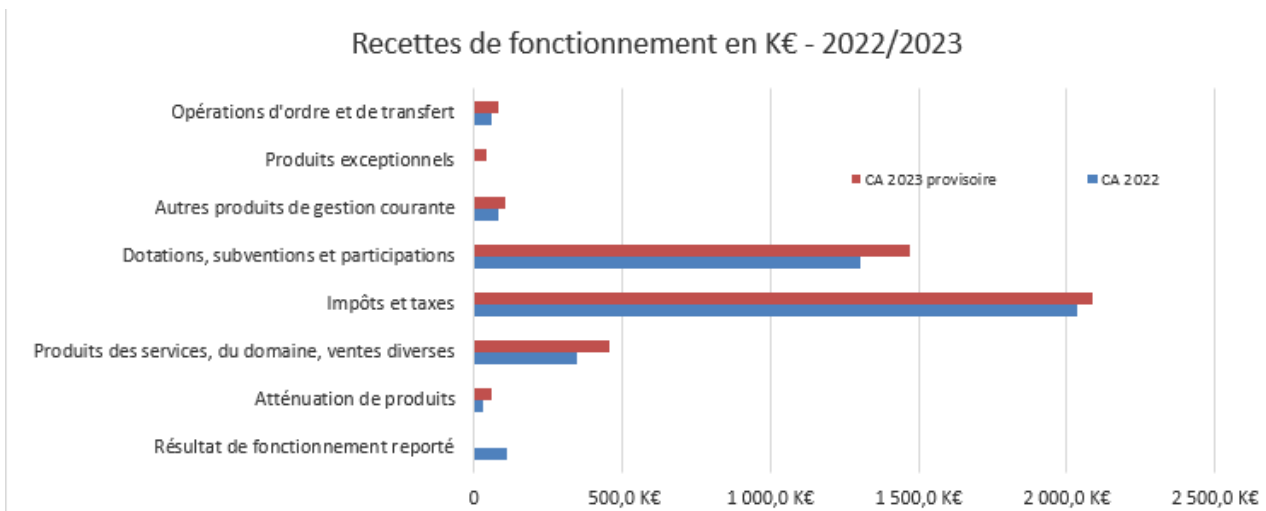
Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution
011	Charges à caractère général	1 098,0 K€	1 259,0 K€	15%
012	Dépenses de personnel	1 796,0 K€	1 968,0 K€	10%
65	Autres charges de gestion courante	352,0 K€	354,0 K€	1%
66	Charges financières	57,0 K€	47,0 K€	-18%
67	Charges exceptionnelles	25,0 K€	3,0 K€	-88%
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	1,0 K€	
042	Opérations d'ordre et de transfert	292,0 K€	348,0 K€	19%
<b>TOTAL</b>		<b>3 620,0 K€</b>	<b>3 980,0 K€</b>	<b>10%</b>

Dépenses de fonctionnement en K€ - 2022/2023



### II.1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 - 2023

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution
002	Résultat de fonctionnement reporté	110,0 K€	0	-100%
013	Atténuation de produits	32,0 K€	61,0 K€	91%
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	349,0 K€	457,0 K€	31%
73	Impôts et taxes	2 035,0 K€	2 086,0 K€	3%
74	Dotations, subventions et participations	1 301,0 K€	1 473,0 K€	13%
75	Autres produits de gestion courante	84,0 K€	104,0 K€	24%
77	Produits exceptionnels	0	44,0 K€	0%
042	Opérations d'ordre et de transfert	59,0 K€	84,0 K€	42%
<b>TOTAL</b>		<b>3 970,0 K€</b>	<b>4 309,0 K€</b>	<b>9%</b>



### II.1.3. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

***Rappel :** La mise en place d'un outil de contrôle de gestion, proposé par la coopération informatique des CDG du Grand Ouest, GO+, permet l'engagement et le contrôle des factures par les responsables de services. Cet outil de comptabilité analytique et de contrôle de gestion a pour finalité de définir précisément les périmètres budgétaires de chaque service en rendant possible un pilotage précis des dépenses par les chefs de service, dans le respect des prévisions budgétaires.*

**Depuis 2018, on observait une progression assez régulière mais soutenable des charges de fonctionnement.** On retrouve en 2020 un niveau de dépense légèrement inférieur à celui constaté en 2015.

**En 2021,** on constate une progression importante des charges de fonctionnement ; les dépenses réelles de fonctionnement affichent + 6.4 % par rapport à 2020, déjà en lien avec une augmentation du coût énergie et carburant.

**En 2023,** on constate une progression très importante des charges de fonctionnement ; les dépenses réelles de fonctionnement affichent +27 % par rapport à 2021. En effet, entre 2021 et 2023, on constate notamment une augmentation de + 24,45% des charges à caractère général et une augmentation de + 12,89 % des charges de personnel.

**On peut constater des évolutions différentes selon les chapitres :**

### II.1.3.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

L'année 2023 est marquée par une forte augmentation des charges à caractère général : + 161K€ (+ 119 K€ déjà constatés entre 2021 et 2022) soit une hausse de 15% entre 2022 et 2023. L'inflation s'est répercutée sur tous les achats réalisés par la collectivité : on peut en particulier noter les éléments suivants :

- 56 100 € de dépenses supplémentaires en consommation d'énergie,
- 23 000 € de dépenses supplémentaires pour la fourniture des repas par le délégataire Convivio (1<sup>ère</sup> année complète pour le nouveau marché de DSP)
- 24 490 € de dépenses supplémentaires liées au remboursement de frais à Brocéliande Communauté (Refacturation service commun ADS de 2022 et 2023 ainsi que refacturation de la part du matériel du service commun informatique)
- 23 350 € de dépenses supplémentaires liées principalement à des absences de rattachements de charges de 2022, mais également à l'augmentation du coût des divers contrats de prestations de service
- 20 450 € de dépenses supplémentaires liées aux contrats de maintenance (principalement dues à la signature d'un contrat de suivi de parc informatique, à la signature de contrats de maintenance téléphonique et à la modification/ajout de contrats de maintenance photocopieurs)
- Le contexte inflationniste de hausse générale des prix de l'ensemble des fournitures et prestations achetées par la commune.

### II.1.3.2. LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre est stable entre 2023 et 2022. Le périmètre des dépenses de gestion courante n'a pas présenté d'évolution notable.

### II.1.3.3. LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent fortement en 2023 de 10 %, après une année de faible hausse en 2022 (+3%), une forte hausse en 2021 (+11%) et plus faible en 2020 (+ 6.6%).

En 2021, l'augmentation s'expliquait par les facteurs suivants :

- Des créations de postes (responsable RH, responsable informatique)
- De nombreux remplacements suite à des absences d'agents, pour la plupart expliquées par le contexte sanitaire (arrêts maladies, arrêt pour garde d'enfant etc.) et plusieurs arrêts en longue maladie.
- A la progression résultant du GVT (glissement vieillissement technicité)
- Le recrutement d'un agent de sécurité pour le marché

En 2022, l'évolution des dépenses de personnel est marquée par des évolutions règlementaires :

- Augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022
- Evolution du SMIC
- Un absentéisme qui justifie le recours à des agents remplaçants ce qui augmente le volume de la masse salariale puisque la collectivité s'autoassure et doit assurer une continuité de service.

En 2023, l'importante augmentation des charges de personnel s'explique par :

- La nécessité de remplacer de nombreux agents absents en raison :
  - d'absences programmées : 4 congés maternité, départ en disponibilité
  - d'absences récurrentes de certains agents nécessitant un remplacement systématique
  - ces absences ont nécessité d'avoir recours au service remplacement du CDG35 : +51 700 € (comptabilité, accueil, Services techniques) et de recruter des remplaçants hors CDG35 : +58 000 € (périscolaire, accueil)
- le renforcement des services pour sécuriser la gestion communale et soutenir les services :
  - recrutement d'une responsable de service ressource en novembre
  - recrutement d'une assistante de direction et des service techniques en novembre
  - Mise à disposition d'un responsable informatique par Brocéliande communauté : +17 000 €
- Report de factures 2022 en 2023 pour la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Péran : +13 100 €
- Augmentation du SMIC et des indices de paie des agents : +20 000 €

A noter : la signature avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un contrat d'assurance pour couvrir les risques statutaires a permis d'améliorer les remboursements en cas d'absence pour des arrêts maladie ordinaires des agents titulaires et non titulaires (54911,12 € en recettes en 2023, soit 34 835 € de plus qu'en 2022).

La démarche de GPEEC doit être poursuivie afin de piloter efficacement les ressources humaines de la collectivité et assurer le renouvellement des compétences.

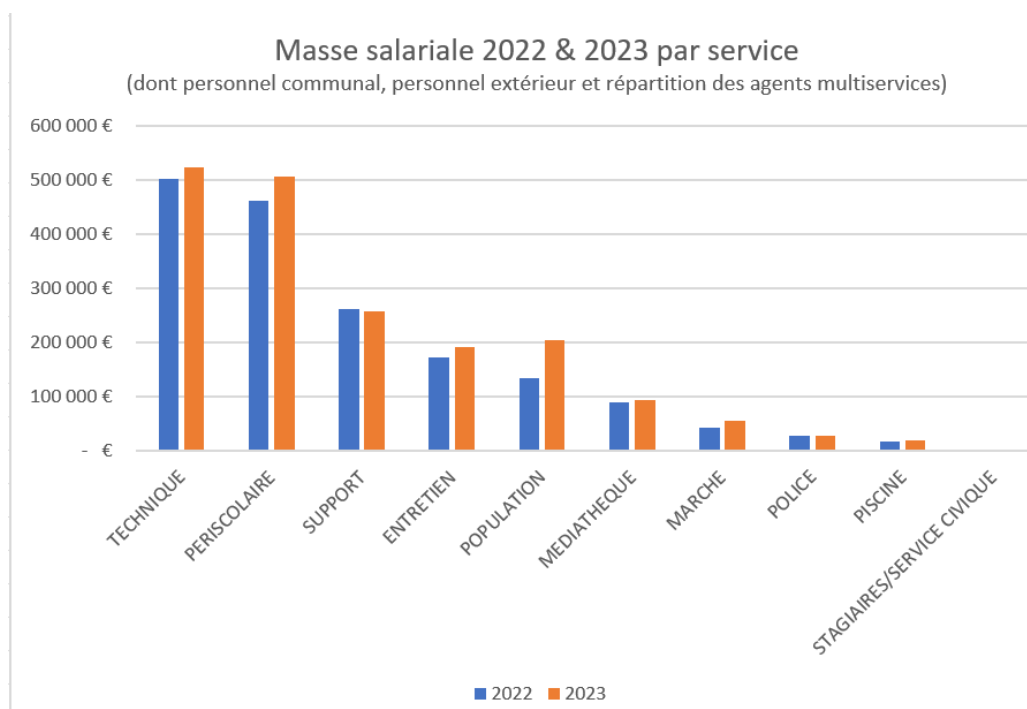
Le bien-être au travail fait partie des priorités de la collectivité afin de limiter les absences d'agents en situation de tension professionnelle, mais aussi d'améliorer l'attractivité des missions.

Des recrutements structurants ont eu lieu fin 2023 (responsable service ressources, assistante services techniques), afin de soutenir les équipes et d'assurer une continuité de service au regard des risques encourus notamment en cas d'absence au service comptabilité. L'un de ces recrutements (assistante de direction + assistante services techniques) a aussi permis de redonner du temps au service population sur ses missions d'accueil, très fortement sollicité depuis 2021 par la forte demande de titres d'identités sécurisés.

Des modifications de l'organisation du travail et des formations individuelles et collectives ont aussi été engagées au sein du service périscolaire. Ce service fait l'objet de remplacements systématiques en cas d'absence puisqu'un taux d'encadrement réglementaires des enfants est à respecter sur les temps d'accueils périscolaire du matin et du soir.

Cet « investissement dans les ressources humaines » est nécessaire après plusieurs années « post-covid » ayant généré des difficultés importantes pour les agents, afin de stabiliser les équipes et favoriser un cadre de travail plus serein.





#### II.1.3.4. LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

En 2023, les charges financières sont en diminution, selon le profil d'extinction de la dette.

Un nouvel emprunt a été souscrit en décembre 2023, mais apparaîtra dans les charges à partir de 2024.

#### II.1.4. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, on assistait à une baisse des recettes de fonctionnement de 0.6 %. En 2019, inversion de la tendance, la progression est de +2.9 % ; elle plus faible en 2020, mais est tout de même de + 2.2%. En 2021, on observait une progression conséquente de + 9.3%, mais elle était à relativiser car marquée par une recette exceptionnelle liée à une régularisation fiscale.

L'année 2022 était marquée par le dynamisme des recettes fiscales, mais un recul des dotations et participations.

**A l'instar de l'année 2021, l'année 2023 connaît une augmentation importante des recettes de fonctionnement de + 9%, mais elle doit également être relativisée car liée principalement à une recette exceptionnelle de régularisation fiscale. L'augmentation des recettes de fonctionnement retraitée des produits non récurrents est de +1%.**

##### II.1.4.1. PRODUIT DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les recettes issues des produits des services et des ventes diverses regroupent toutes les prestations facturées par la commune. Ces recettes sont en hausse en 2023 avec + 31% (+ 12% après soustraction des produits non récurrents). L'augmentation des tarifs périscolaires, appliquée au 1<sup>er</sup> septembre 2022, est ici visible sur l'intégralité de l'année 2023. Par ailleurs, il est constaté une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire d'environ 50 repas supplémentaires par jour depuis le mois de septembre 2023.

## II.1.4.2. IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

En 2019 et 2020, ce chapitre avait progressé respectivement de 3.9% et de 3.6 %.

En 2021, ce chapitre ne progressait que d'1.7 % malgré une hausse du taux de foncier bâti d'un point de 35.75 % à 36.75 %.

La réforme de la taxe d'habitation a généré une dotation de compensation de l'Etat au chapitre 74. En 2022, ce chapitre connaissait une progression remarquable de 8% soit une recette supplémentaire de 173 000 €.

En 2023, ce chapitre connaît une hausse de + 3% due à une recette exceptionnelle de régularisation fiscale, mais reste stable après soustraction des produits non récurrents qui s'explique notamment par une revalorisation des bases fiscales, mais un maintien des taux.

### A. FISCALITE DIRECTE LOCALE

En 2023, la progression des recettes de la fiscalité directe locale s'explique par les éléments suivants :

- La **revalorisation des bases fiscales** de 3,8%
- La perception d'une **recette exceptionnelle**, suite à une régularisation de la taxe foncière d'une entreprise.

Les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties à Plélan-le-Grand sont inférieurs aux taux moyens de la strate. De plus, les bases nettes d'imposition sont plus faibles que la moyenne (sauf pour le foncier non bâti, ce qui s'explique par la superficie de la commune).

	PLG 2022		Moyenne de la strate 2022	
	Base € / hab	Taux	Base € / hab	Taux
TFPB	850 €	36,76%	1240	37,76%
TFPNB	43 €	47,17%	28	49,16%

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé d'un point en 2021 passant de 35.76 % à 36.76 %, alors qu'aucune hausse des taux n'était intervenue depuis 2015. Cela se justifiait par la mise en place de nouveaux services à la population (l'ouverture de la Canopée a nécessité plus de temps/agent), et à des besoins de modernisation du fonctionnement des services municipaux, notamment en ce qui concerne l'équipement et la sécurité informatique. Depuis, les taux n'ont ainsi pas été modifiés.

### B. LES AUTRES RECETTES

Suite à l'approbation du nouveau **pacte financier et fiscal** de Brocéliande communauté, la fiscalité reversée a légèrement augmenté en 2023 :

- **L'attribution de compensation** passe de 59 068 € (2021) à 54 329 € (2022) à 64 207 € (2023 incluant le versement de décembre 2022).
- La **dotation de solidarité communautaire** passe de 213 744 € (2021) à 210 237 € (2022) à 211 053 € (2023)

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC), consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, augmente de + 6 881 € par rapport à l'an passé, soit un total de 66 881 €.

Les **droits de mutation** (recettes adossées au marché immobilier), sont en légère baisse de - 4 000 € pour s'établir à 158 300 € en 2023.

Les **recettes issues du marché dominical** sont stables (total de 45 992,85 €), après une forte progression entre 2021 et 2022. Cette stabilité des recettes entre 2022 et 2023 s'explique par des difficultés de gestion de la caisse de la régie qui seront résolues en 2024. Les recettes devraient donc être en hausse pour l'exercice à venir.

### II.1.4.3. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

Globalement, les recettes de ce chapitre sont en légère hausse de + 2% sur l'année 2023 après soustraction des produits non récurrents (contre une baisse de - 2% en 2022), mais cela masque des différences notables selon les recettes concernées.

- La Dotation globale de fonctionnement a progressé globalement de façon très significative de plus de 43 000€ (lire ci-dessus § I.2.4.2),
- Après avoir perçu en 2022 une recette majorée du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui passait de 37 000 € (2021) à 89 000 € (2022), la recette diminue en 2023 pour atteindre 39 793 €.
- Le versement de l'Etat de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières est en augmentation passant de 152 000 € (2021) à 107 000 € (2022) à 291 489 € (2023) dont environ 134 000 € de régularisation foncière d'une entreprise (soit 157 000 € sans cette recette exceptionnelle).
- La dotation de l'Etat pour les titres sécurisés est majorée afin de contribuer à soutenir les communes ayant délivré plus de cartes d'identité et de passeport ; la dotation passe de 8 580 € (2021) à 11 080 € (2022) pour 2 111 titres délivrés à 15 500 € (2023) pour 2 010 titres délivrés. Cette dotation augmentée ne couvre toujours pas en totalité les dépenses de fonctionnement liées à ce service à la population.

## II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2023 – AUTOFINANCEMENT

### II.2.1. EPARGNE BRUTE 2018-2023

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- Faire face au remboursement de la dette en capital,
- Financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un **outil de pilotage** incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Depuis 2017, à chaque exercice, dans les hypothèses de calcul des différents documents de prévision budgétaire, la commune se fixe un objectif à 500 000€ d'épargne brute.

En 2018, l'épargne brute de la collectivité baisse d'environ 35 000 € pour s'établir à **554 000 €** soit **16.7 %** des recettes réelles de fonctionnement. Tenant compte de la baisse de recettes de près de 100 000 € en 2018 (pacte fiscal et financier + suppression des aides rythmes scolaires), ce résultat demeure satisfaisant.

En 2019, l'épargne brute retrouve son niveau de 2017, soit **600 000 €**, ce qui est très satisfaisant.

En 2020, l'épargne brute est stable sur un exercice particulier impacté par la crise sanitaire (environ 100 000 € de perte d'épargne brute). Fort heureusement, la péréquation ainsi que la progression spectaculaire des droits de mutation ont un effet compensateur.

En 2021, l'épargne brute retrouve son niveau de 2018 à 550 000 €. En diminution par rapport à 2020, elle reste à un niveau tout à fait correct compte tenu des progressions de dépenses constatées en 2021. Pour autant, la perception en 2021 d'environ 55 000 € de subvention versée par avance, ainsi que d'une aide exceptionnelle de l'Etat expliquent ce résultat.

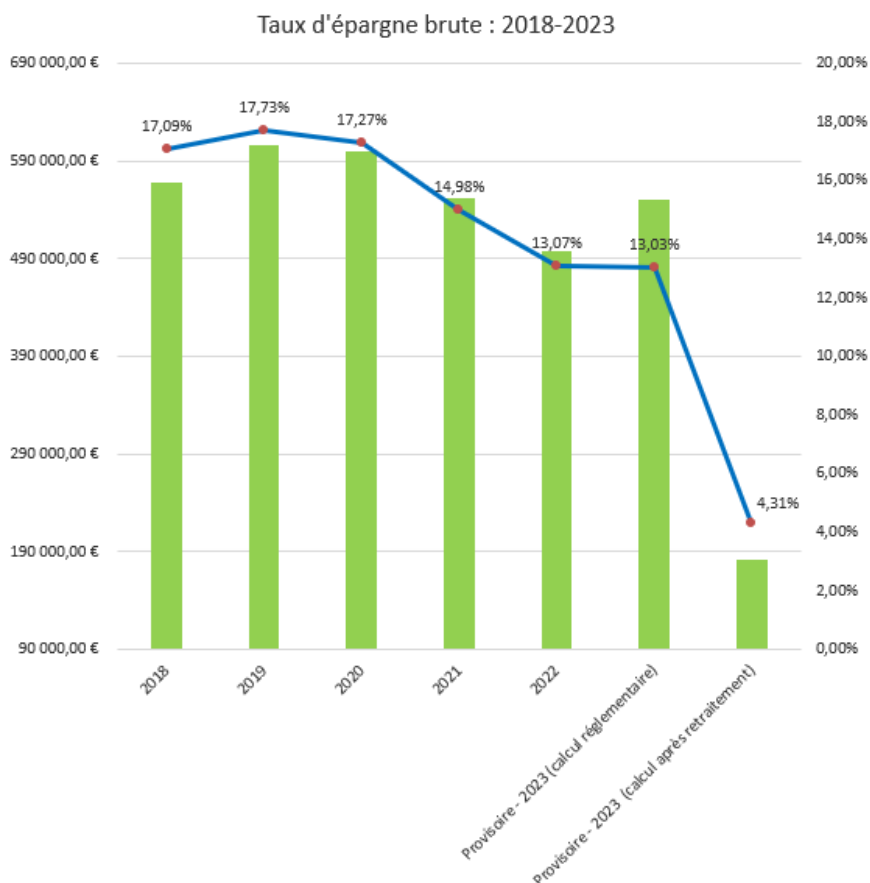
En 2022, malgré les recettes exceptionnelles perçues en matière de fiscalité et le bon niveau de maîtrise des dépenses, le contexte inflationniste défavorable entraîne une diminution de l'épargne brute à environ 497 000€, très légèrement en dessous de l'objectif de 500 000€.

En 2023, la collectivité a perçu d'importantes recettes non récurrentes (régularisations fiscales, rattachements opérés, corrections diverses) qui sont prises en compte dans le calcul réglementaire de l'épargne brute, mais qui peuvent fausser l'analyse de cette épargne. Par ailleurs, la collectivité a connu une augmentation significative de ses dépenses (dépenses de personnel et en charges à caractère général).

**Ainsi, l'épargne brute, sans retraitement des produits non récurrents, est portée à 550 7976 €. Néanmoins, après soustraction des produits non récurrents, l'épargne brute « normalisée » diminue significativement pour atteindre 182 006 €, soit 317 994 € de moins que l'objectif de 500 000€ souhaité.**

Le seuil d'alerte fixé par les autorités de tutelle après calcul réglementaire de l'épargne brute étant de 8%, **le taux d'épargne brute de 13,03 %\* est à un niveau satisfaisant, mais requiert un important travail d'analyse et de retraitement sur la section de fonctionnement pour les exercices à venir au regard des recettes non récurrentes qu'il contient. D'autant que le passage à la comptabilité publique M57 en 2024 fait disparaître les chapitres de dépenses et recettes exceptionnelles**

Le graphique suivant présente les évolutions de l'épargne brute (calcul réglementaire) depuis 2018 :



\* Ce taux signifie que sur 100 € de recettes en section de fonctionnement, 13€ sont dégagés au titre de l'autofinancement en 2023.

### **Synthèse :**

**Sur la période étudiée**, on constate que les recettes récurrentes de fonctionnement restent dynamiques (+1%), mais ne parviennent pas à compenser l'augmentation des charges à caractère général (+15%) et des charges de personnel (+10%) expliquée ci-avant. Il est donc nécessaire de **poursuivre les démarches de maîtrise des dépenses** tout en identifiant précisément **les dépenses et les recettes non récurrentes en section de fonctionnement pour préparer les exercices à venir, afin que l'épargne brute reste un indicateur de pilotage pertinent.**

## **II.2.2. CAPACITE DE DESENETTEMENT – 2018-2023**

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette de la commune, si la commune y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Ce ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- ✓ <Inférieure à 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

Ce ratio est forcément très dépendant des fluctuations de l'épargne brute : à stock de dette constant, en fonction des résultats de fonctionnement de l'année, il peut augmenter ou baisser de manière importante.

En 2018, le ratio est de 4.9 années : cette progression résulte de l'emprunt contracté en 2018 et de la réduction de l'épargne brute. En 2019, ce ratio est stable car si le stock de dette progresse, l'épargne brute progresse également.

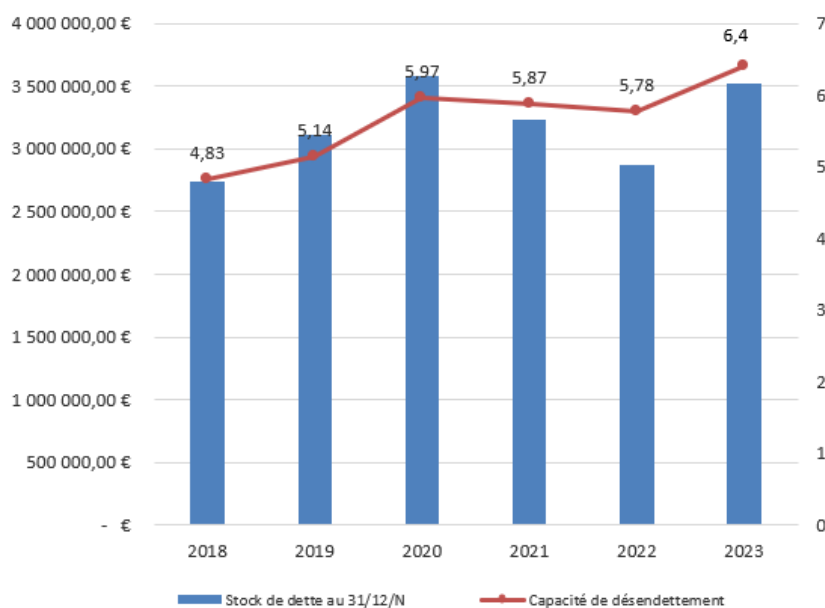
En 2020, le ratio est de 6 années : cette progression résulte de l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020.

En 2021, le stock de dette diminue mais l'épargne brute s'érode légèrement expliquant la stabilité du ratio - 5,9 années.

En 2022, la capacité de désendettement se maintient avec un ratio de 5,8 années.

En 2023, la capacité de désendettement augmente avec un ratio de 6,4 années résultant de l'augmentation de l'épargne brute (calcul réglementaire). Le calcul réglementaire de l'épargne brute ne retraitant pas les recettes non récurrentes liées à une régularisation fiscale, ce ratio ne reflète pas la réalité. En effet, le ratio est plutôt de 15 années après calcul de l'épargne brute sans les recettes non récurrentes.

### Evolution de la capacité de désendettement 2018-2023



Ce ratio **démontre la nécessité pour la collectivité de maîtriser son épargne brute**, et de limiter autant que possible le recours à l'emprunt dans l'optique :

- ❖ D'assumer la dette contractée lors des précédentes années
- ❖ De conserver des marges de manœuvre sur le fonctionnement
- ❖ De pouvoir poursuivre un programme d'investissements
- ❖ D'envisager de nouveaux emprunts

### II.2.3. EPARGNE NETTE – 2018-2023

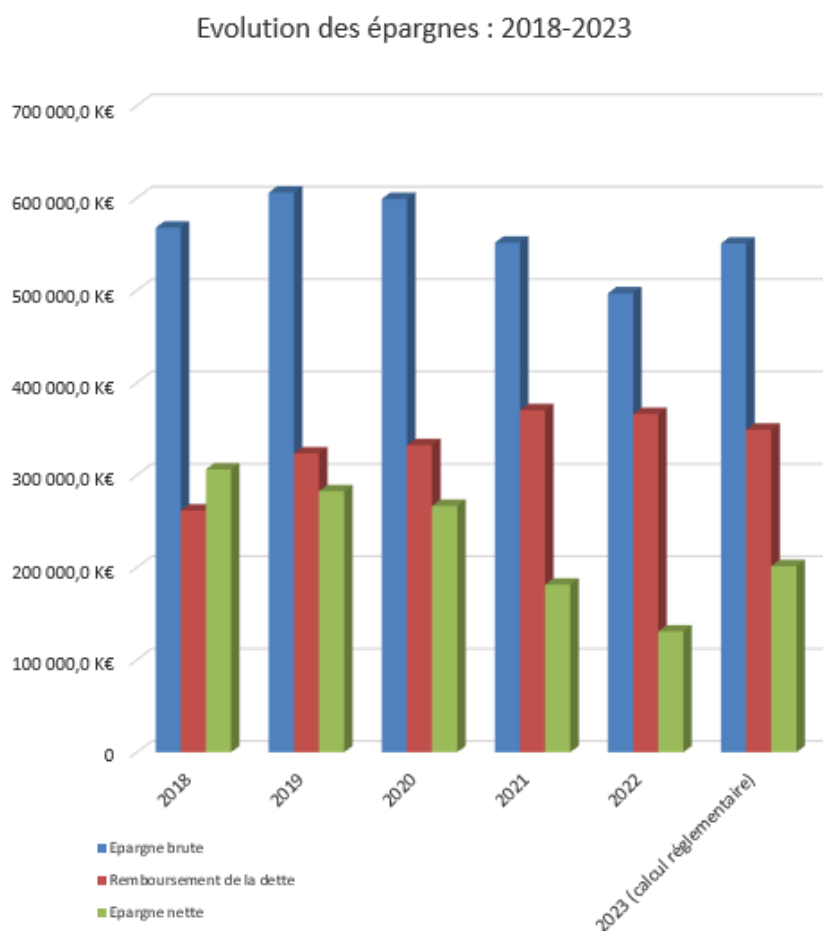
La capacité d'autofinancement nette (épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute (épargne brute) et le remboursement annuel de la dette en capital de la collectivité.

A défaut d'épargne nette, une collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital (risque de surendettement).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (calcul réglementaire)
<b>Epargne brute</b>	567 880,3 €	606 028,1 €	599 085,7 €	551 681,4 €	496 939,0 €	550 797,0 €
<b>Remboursement de la dette</b>	261 616,2 €	323 425,8 €	332 395,4 €	370 210,8 €	366 209,8 €	349 263,0 €
<b>Epargne nette</b>	306 264,1 €	282 602,2 €	266 690,3 €	181 470,6 €	130 729,2 €	201 534,0 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	17,09%	17,73%	17,27%	14,98%	13,07%	13,03%

Après soustraction des produits et des charges non récurrents de l'exercice 2023, l'épargne brute retraitée atteint 182 006 €, soit un taux d'épargne brute réelle de 4,31% : cette baisse importante nécessite qu'une vigilance particulière soit apportée aux dépenses de fonctionnement en 2024, ainsi qu'à la mobilisation de recettes supplémentaires

Le tableau suivant présente l'évolution des épargnes de 2018 à 2023 :



**L'épargne brute (calcul réglementaire) en 2023 augmente significativement, mais après retraitement des recettes non récurrentes on constate à l'inverse que l'épargne brute se dégrade.** Le remboursement de la dette diminue légèrement, mais sera en hausse en 2024 avec le début des remboursements de l'emprunt contracté en décembre 2023. L'épargne nette suit un rythme semblable à l'épargne brute.

Pour maintenir le niveau d'équipement, la commune doit préserver une épargne brute suffisante, ce qui implique de poursuivre les efforts pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes.

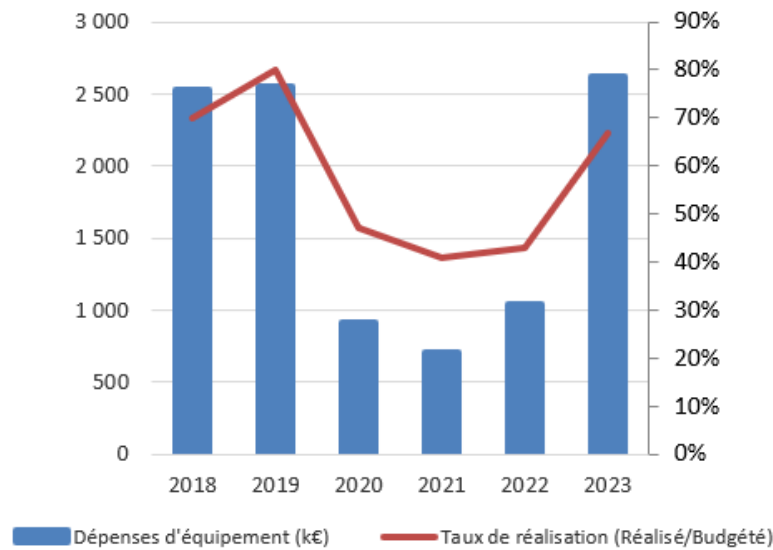
### II.3. ANALYSE 2018-2023 : INVESTISSEMENT

L'analyse de la section d'investissement porte sur l'évaluation de l'effort d'équipement de la collectivité : le tableau ci-dessous présente :

- L'évolution annuelle en montant
- Le taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires
- La comparaison avec les communes de la même strate de population pour l'année 2022.

EFFORT D'EQUIPEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Strate 2022
Dépenses d'équipement (k€)	2 526	2 546	908	704	1 038	2 619	
Dépenses d'équipement (€/habitant)	658 €	655 €	312 €	172 €	253 €	620 €	359 €
Taux de réalisation (Réalisé/Budgété)	70%	80%	47%	41%	43%	67%	

## Evolution des dépenses d'équipement 2018-2023



L'effort d'équipement élevé en 2019 (ouverture de la tranche 1 de la Canopée notamment) a fortement baissé en 2020 (année du renouvellement du conseil municipal et année de crise sanitaire).

Les faibles taux de réalisation de 2020 à 2022 traduisent le fait que malgré des inscriptions budgétaires, les travaux ont été retardés ou reportés : ce fut le cas pour le réseau de chaleur dont les procédures de mise en concurrence ont été très longues en raison de la faible disponibilité des entreprises et des matériaux.

Ensuite, l'effort d'équipement repart à la hausse en 2022 avec la réalisation des travaux de voirie, la réparation de la digue des Forges, l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire, ainsi que les études pour le réseau de chaleur urbain ou encore l'aménagement du futur lotissement des Ormes.

En 2023, l'effort d'équipement bat son plein avec un niveau de dépenses par habitant presque équivalent aux années 2018 et 2019. Les chantiers qui ont dû être différés en 2022 (consultations infructueuses notamment) sont désormais en cours (tranche 2 de la Maison de l'Enfance et des Services ; Réseau de Chaleur ; Travaux de voirie ; Programme de travaux sur la digue des forges...).

Par ailleurs, il est utile d'observer que la perception des **subventions d'équipement** est généralement postérieure aux dépenses, expliquant le décalage d'une voire deux années entre l'engagement de la dépense d'équipement et la perception du solde des subventions. Le recours à l'**emprunt** peut être ou non anticipé selon le contexte des marchés financiers ; la stratégie dépend également du niveau de trésorerie de la collectivité.

**La collectivité a eu recours à l'emprunt pour un million d'euros en fin d'année 2023 afin d'être en mesure de poursuivre ses marchés en cours avant la réception du solde des subventions d'équipements. Au 31/12/2023, la collectivité doit encore percevoir environ 800 000 € de subventions pour ses projets en cours.**

**Au 31 décembre 2023 (après réception de l'emprunt), la trésorerie présente un niveau de 728 000 €.**



## II.4. L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt est le levier habituel de l'investissement local. Il permet de compléter les ressources propres de la commune, en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'encours de dette connaît traditionnellement des évolutions en dents de scie car un emprunt n'est pas nécessairement contracté chaque année.

Les emprunts mobilisés récemment sont les suivants :

- 2013 : 550 000 €
- 2015 : 450 000 €
- 2018 : 1 000 000 € (déblocage de 600 k€ en 2018 et 400 k€ en 2019)
- 2019 : 1 000 000 € (débloqué sur 2020)
- 2023 : 1 000 000 € (débloqué en décembre 2023)

En 2018 et 2019, la commune a bénéficié de conditions et taux avantageux pour des prêts accordés par la CAF et la MSA respectivement de 50 716 € et 100 000 € fléchés sur la Canopée. Un nouvel emprunt sans intérêt a été accordé par la CAF pour la seconde tranche de la Canopée.

Le tableau suivant traduit l'évolution des ratios qui permettent de situer la commune par rapport à la strate de population année de référence 2021.

ENDETTEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Strate 2022
Encours Dette / Population	692 €	726 €	889 €	790 €	705 €	834 €	726 €
Annuité / Population	87 €	100 €	100 €	106 €	90 €	83 €	90 €
Dette / Epargne Brute : en année	4,9 ans	4,9 ans	6 ans	5,9 ans	5,8 ans	6,4 ans	3,6 ans

Le ratio d'annuité/population est inférieur à la strate, mais celui-ci connaîtra une augmentation en 2024 après le début du remboursement de l'emprunt d' 1 000 000 € souscrit en décembre 2023.

A l'inverse, le ratio encours dette/population a déjà augmenté considérablement suite à la souscription de l'emprunt.

Le ratio de dette/épargne brute en année est à utiliser avec précaution dans la mesure où c'est l'épargne brute (calcul réglementaire sans retraitement des recettes non récurrentes) qui a servi à ce calcul de ratio. En tout état de cause, ce ratio est plus proche des 10 ans après calcul au récurrent.

*Point de vigilance : si l'analyse par habitant est une approche courante, elle n'est pas représentative :*

- De la capacité financière de la collectivité à faire face à ses emprunts, reposant sur l'épargne brute,
- Des compétences réellement exercées, certaines pouvant être transférées à l'EPCI ou déléguées à un autre organisme (syndicat, société publique locale, association).

L'analyse de la structure de la dette fait apparaître les éléments suivants :

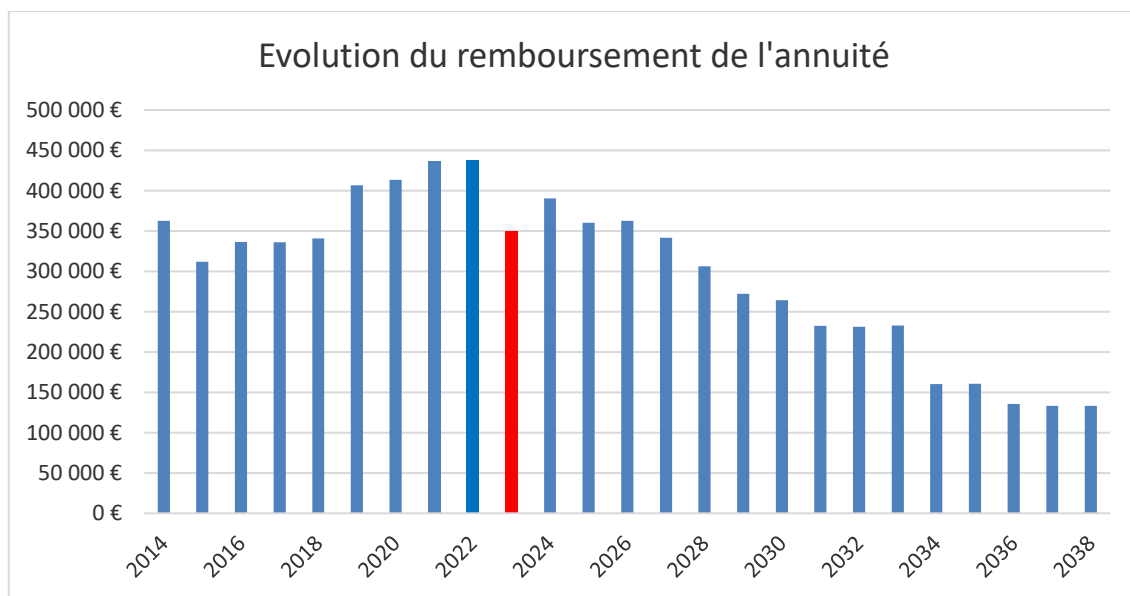
- Sur les 14 emprunts bancaires en cours, 12 sont à taux fixe et 2 à taux variable (Lep et Euribor)
- Les établissements prêteurs sont diversifiés : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, BNP Paribas et la Caisse d'Épargne ainsi que la CAF et la MSA.

Le tableau suivant présente la liste des emprunts en cours de remboursement souscrits par la collectivité au budget principal (par ancienneté d'obtention) :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2023
CENTRE VILLE 4ème TRANCHE	04/12/2007	450 000,00 €	120 781,42 €
EMPRUNT 2009 INVESTISSEMENTS DIVERS	24/11/2009	400 000,00 €	32 698,05 €
EMPRUNT 2010 - INVESTISSEMENTS DIVERS	30/11/2009	500 000,00 €	212 355,45 €
EMPRUNT 2011/1 INVESTISSEMENTS DIVERS	15/12/2010	175 000,00 €	35 000,32 €
EMPRUNT 2011/02 INVESTISSEMENTS DIVERS	15/12/2011	175 000,00 €	35 000,29 €
EMPRUNT 2013 INVESTISSEMENTS DIVERS	13/08/2013	550 000,00 €	183 333,60 €
EMPRUNT 2016/1 INVESTISSEMENTS DIVERS-2015	08/12/2015	450 000,00 €	294 461,41 €
EMPRUNT CAF - ESPACE JEUNES 2017	27/09/2016	13 216,00 €	5 284,00 €
EMPRUNT CAF- ALSH 2017	27/09/2016	37 500,00 €	15 000,00 €
EMPRUNT 2018 CONSTRUCTION MES TRANCHE 1	16/11/2018	1 000 000,00 €	688 859,84 €
EMPRUNT MSA MAISON ENFANCE ET DES SERVICES	15/10/2019	100 000,00 €	60 597,45 €
EMPRUNT INVESTISSEMENTS 2019-2020 BATIMENTS VOIRIE	20/08/2020	1 000 000,00 €	799 999,96 €
EMPRUNT CAF CONSTRUCTION MES - TRANCHE 2	28/12/2020	28 585,00 €	22 868,00 €
EMPRUNT FINANCEMENT INVEST BUDGET PRINCIPAL	17/11/2023	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

A noter : le taux de l'emprunt réalisé en 2023 de 4,13% est très nettement supérieur aux hypothèses formulées dans les précédents rapports d'orientation budgétaires (1 à 1,5%), ce qui modifie la trajectoire d'investissement à venir dans la mesure où le montant des intérêts est plus élevé que les prévisions réalisées en début de mandat.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'annuité de la dette de 2014 à 2031 :



On observe une stabilité du niveau d'annuité d'emprunt sur la période 2016-2018. Entre 2019 et 2022, on constate une progression, conséquence du programme d'investissement. En 2023, l'annuité baisse de manière conséquente en l'absence de nouvel emprunt avant décembre 2023. Puis sur la période 2023-2026, l'annuité baisse progressivement.

## II.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La situation financière de ce budget annexe est confortable. En effet, l'excédent de la section d'exploitation est d'environ 740 K€. En 2023, des travaux ont notamment été réalisés pour la rénovation des réseaux rue de Montfort et rue des Glyorels.

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2023	CA 2023	% réalisé 2023	
011 - Charges à caractère général	122 800 €	9 607 €	8%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 000 €	30 000 €	100%	
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	5 000 €	- €	0%	
Sous total Dépenses réelles	157 800 €	39 607 €	25%	
023 - Virement à la section d'investissement	585 044 €	- €	0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 000 €	81 574 €	96%	
67 - Charges exceptionnelles	56 640 €	56 640 €	100%	
Sous-total Dépenses d'ordre	726 684 €	138 214 €	19%	
<b>TOTAL</b>	<b>884 484 €</b>	<b>177 821 €</b>	<b>20%</b>	16% en 2022
Recettes de fonctionnement	BP + DM 2023	CA 2023	% réalisé 2023	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	236 640 €	274 159 €	116%	
75 - Autres produits de gestion courante	- €	1 €		
Sous total Recettes réelles	236 640 €	274 160 €	116%	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	620 844 €	620 844 €	100%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	27 000 €	26 246 €	97%	
Sous total Recettes ordre	647 844 €	647 090 €	100%	
<b>TOTAL</b>	<b>884 484 €</b>	<b>921 250 €</b>	<b>104%</b>	102% en 2022

**Résultat de la section de fonctionnement : RF2023 - DF 2023 = 743 429,25 €**

Dépenses d'investissement	BP + DM 2023	CA 2023	% réalisé 2023	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €		
20 - Immobilisations incorporelles	85 481 €	4 519 €	5%	
21 - Immobilisations corporelles	88 978 €	7 671 €	9%	
23 - Immobilisations en cours	790 074 €	664 506 €	84%	
Sous-total dépenses réelles	964 533 €	676 696 €	70%	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000 €	26 246 €	97%	
041 - Opérations patrimoniales	70 000 €	- €	0%	
Sous-total dépenses d'ordre	97 000 €	26 246 €	27%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 533 €</b>	<b>702 943 €</b>	<b>66%</b>	16% en 2022
Recettes d'investissement	BP + DM 2023	CA 2023	% réalisé 2023	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	288 666 €	288 666 €	100%	
13 - Subventions d'investissement	- €	162 813 €		
Sous-total recettes réelles	288 666 €	451 479 €	156%	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 823 €	32 823 €	100%	
021 - Virement de la section d'exploitation	585 044 €	- €	0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000 €	81 574 €	96%	
041 - Opérations patrimoniales	70 000 €	- €	0%	
Sous-total recettes d'ordre	772 867 €	114 397 €	15%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 533 €</b>	<b>565 876 €</b>	<b>53%</b>	10% en 2022
<b>Résultat de la section d'investissement : RI2023 - DI 2023 = - 137 067 €</b>				

**Etat des restes à réaliser en dépenses :**

Objet	Chapitre	Engagement HT	RAR TTC
Maîtrise d'œuvre Rue des Glyorels - DCI	20	1 818,92 €	2 182,70 €
Maîtrise d'œuvre Tronçons Rue des Glyorels STEP et rue de Montfort - SERVI	20	7,57 €	9,08 €
Sous-total chapitre 20		1 826,49 €	2 191,79 €
Travaux Rue des Glyorels - MARC SA	23	2 665,72 €	3 198,86 €
Travaux Tronçons Rue des Glyorels STEP et rue de Montfort - MARC SA	23	43 645,89 €	52 375,07 €
Sous-total chapitre 23		46 311,61 €	55 573,93 €
<b>TOTAL</b>		<b>48 138,10 €</b>	<b>57 765,71 €</b>

**Le tableau suivant présente le Plan pluriannuel d'investissement du budget annexe assainissement :**

PPI Assainissement € TTC				Total
	2024	2025	2026	2024-2026
<b>1- EXTENSIONS ET RENOVATIONS DU RESEAU LIEES A DES TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>119 856 €</b>	<b>0 €</b>	<b>64 655 €</b>	<b>184 511 €</b>
Rénovation rue des Glyorels	52 384 €			52 384 €
Rénovation rue de l'Hermine T2			64 655 €	64 655 €
Rénovation réseau Rue du Marché T2 (MO+ travaux)				0 €
Aménagement d'une aire de Camping Car (ancien camping ?) (MOE + TRVX)	12 000 €			12 000 €
Branchement EU - rue des Ormes sur chemin des châteaux	8 000 €			8 000 €
Travaux d'aménagement en amont du lotissement urbatys - rue de la Chèze (MOE + TRVX)	47 472 €			47 472 €
<b>SUBVENTIONS EXTENSION ET RENOVATIONS DU RESEAU LIEES A DES TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>2- RENOVATIONS de RESEAU LIEES AU SDEU/ RESORPTION EAUX PARASITES</b>	<b>60 254 €</b>	<b>174 508 €</b>	<b>132 316 €</b>	<b>367 079 €</b>
SDEU - Rénovation rue de Montfort/Rue des Glyorel MOE	9 €			9 €
SDEU - Rénovation rue de Montfort/Rue des Glyorel travaux	52 375 €			52 375 €
SDEU- Rénovation ZA des Noës (travaux+MOE)	3 550 €	47 168 €		50 718 €
SDEU- Rénovation Rue de la Chèze Est (travaux+MOE)	4 320 €	72 000 €		76 320 €
SDEU- Rénovation Rue des artisans (travaux+MOE)		55 340 €		55 340 €
SDEU - AUTRES TRAVAUX			132 316 €	132 316 €
<b>SUBVENTIONS RENOVATIONS SDEU</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>3- TRAVAUX STATION D'EPURATION et POSTES RELEVAGE</b>	<b>49 673 €</b>	<b>71 647 €</b>	<b>0 €</b>	<b>121 320 €</b>
Mise en place d'une juppe autour des bassins d'aération + douche	44 280 €			44 280 €
Traitement H2S postes de relevage	5 393 €	71 647 €		77 040 €
<b>SUBVENTIONS TRAVAUX STATION</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>4-ETUDES</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000 €</b>
Faisabilité Extension station		10 000 €		10 000 €
<b>SUBVENTIONS ETUDES</b>	<b>23 340 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>23 340 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS Budget Assainissement</b>	<b>229 783 €</b>	<b>256 155 €</b>	<b>196 971 €</b>	<b>682 909 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS Budget Assainissement</b>	<b>23 340 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>23 340 €</b>
Capacité d'équipement	206 443 €	256 155 €	196 971 €	659 569 €

En 2024, le programme d'investissement est estimé à environ **230 000 €** comportant principalement des travaux de réhabilitation de réseau. Les restes à réaliser 2023 en dépenses s'élèvent à 48 138 € HT (fin des travaux rue des Glyorels/Montfort).

## II.6. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ORMES

Ce budget a été créé en 2023. La commercialisation a été retardée à la suite d'une interruption des travaux, en raison d'un litige sur une opération de voirie voisine.

Par conséquent, on constate en 2023 peu de dépenses et de recettes réelles de fonctionnement et aucune recette réelle d'investissement (vente de lots).

### Section de fonctionnement 2023 :

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2023	CA 2023
011 - Charges à caractère général	450 804 €	59 852 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 000 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	75 812 €	- €
Sous total Dépenses réelles	532 616 €	59 852 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000 €	- €
Sous-total Dépenses d'ordre	6 000 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>538 616 €</b>	<b>59 852 €</b>
Recettes de fonctionnement	BP + DM 2023	CA 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	44 506 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	10 €	1 €
77 - Produits exceptionnels	33 880 €	- €
Sous total Recettes réelles	78 396 €	1 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	454 220 €	59 851 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6 000 €	- €
Sous total Recettes ordre	460 220 €	59 851 €
<b>TOTAL</b>	<b>538 616 €</b>	<b>59 852 €</b>

### Section d'investissement 2023 :

Recettes d'investissement	BP + DM 2023	CA 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	454 220 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>454 220 €</b>	<b>- €</b>
Dépenses d'investissement	BP + DM 2023	CA 2023
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
Sous total Dépenses réelles	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	454 220 €	59 851 €
Sous-total Dépenses d'ordre	454 220 €	59 851 €
<b>TOTAL</b>	<b>454 220 €</b>	<b>59 851 €</b>

En 2024, la commercialisation des lots du lotissement sera lancée. Il est ainsi probable d'espérer de premières cessions courant de l'exercice.

### **III. VOLET PROSPECTIF**

La prospective financière a été construite sur la base du compte administratif 2023 prévisionnel et d'hypothèses sur les dépenses de fonctionnement et des projets d'investissement pour la période 2024-2026.

Celle-ci permet de vérifier que la collectivité pourra, sur la durée, faire face à l'ensemble de ses engagements contractuels (notamment vis-à-vis des banques et des organismes de tutelle). C'est un outil structurellement indispensable pour anticiper les éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer la collectivité.

En se basant sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l'analyse financière rétrospective, elle vise à projeter les évolutions prévisibles des principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement pour déterminer l'évolution à venir :

- Des capacités d'épargne,
- De la solvabilité de la collectivité compte tenu de la réalisation de ses projets d'investissement.

Aussi, comme dans toute démarche d'anticipation, l'analyse prospective devra être complétée, a posteriori, par une analyse des écarts entre prévisions et réalisations pour ajuster et corriger les décisions initialement prises, mais aussi pour évaluer la précision de la méthode retenue.

**La prospective financière est une démarche d'aide à la décision et elle ne vise en aucun cas à prédire l'avenir financier de la collectivité.**

Cette approche vise à recenser les éléments nécessaires à la construction d'hypothèses de travail et à poser la démarche et les réflexions que la collectivité devra engager dans les prochaines années.

Dans le contexte actuel de forte tension sur les finances des collectivités, la commune a dû réaliser un exercice intermédiaire de prospective à l'automne 2023 afin d'anticiper la trajectoire financière et accompagner la prise de décision de l'assemblée délibérante.

#### **III.1. HYPOTHESE RETENUES**

Ces hypothèses traduisent une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de la perception de recettes tout en restant prudentes. Depuis de nombreuses années, la commune a gardé le cap d'un objectif d'une épargne brute cible à 500 000 €. En 2024, dans un contexte d'inflation qui reste élevée et par suite de l'effort important consenti fin 2023 sur le renforcement des moyens humains pour accompagner le projet politique, cet objectif ne pourra être atteint.

Cependant **les épargnes restent l'indicateur stratégique pour piloter la trajectoire financière** et la municipalité conserve **l'objectif de maintenir une épargne brute aussi élevée que possible et une épargne nette positive**.

Néanmoins dans un contexte incertain tant au niveau des dépenses (explosion des prix de l'énergie, forte inflation avec un impact sur les charges à caractère général) qu'au niveau des recettes, les hypothèses prospectives restent fragiles.

Les hypothèses reposent principalement sur les **prévisions d'inflation de la banque centrale européenne** publiée en janvier 2024 et qui sont les suivantes :

- + 2,7% en 2024
- + 2,1% en 2025
- + 1,9% en 2026

### III.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ❑ Produits des services et autres produits de gestion courante, adossés aux réalisations 2023 et indexées sur l'inflation prévisionnelles N-1 ;
- ❑ Variation de la fiscalité tenant compte de l'évolution physique (+2% par an d'évolution de l'assiette d'imposition) et de l'actualisation annuelle du coefficient de revalorisation indexé sur l'inflation ; le scénario de stabilité des taux est complété par un scénario d'augmentation de 6% ;
- ❑ Revalorisation raisonnable de la DGF en 2024 compte tenu de la progression globale des dotations de péréquation et des indicateurs financiers de la commune. Actualisation à opérer au regard des prochaines lois de finances ;
- ❑ Travaux en régie valorisés à concurrence de 80 000 € annuels.

### III.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ❑ Charges à caractère général : progression annuelle basée sur les prévisions d'inflation, avec l'application d'un pourcentage de réalisation de 97%. Les charges sont retraitées pour tenir compte des économies d'énergie réalisées avec la mise en service courant 2024 du second réseau de chaleur urbain, et les économies d'énergie et de maintenance réalisées grâce à la mise en œuvre du programme complet de rénovation de l'éclairage public avec le SDE35 ;
- ❑ Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 3%, et application d'un pourcentage de réalisation de 100% ; intégration des titres-restaurants pour le personnel en année pleine à compter de 2025 ;
- ❑ Subventions : maintien des enveloppes au niveau de 2023 après un abondement en 2024 en raison d'événements exceptionnels, et transfert des subventions aux associations à caractère social au CCAS ;
- ❑ Intérêts de la dette : évolution intégrant le nouvel emprunt contracté fin 2023 et actualisée en fonction des hypothèses d'emprunt sur les 3 prochains exercices nécessaires à l'équilibrage du PPI.

Aussi, au regard des simulations de recettes prévisionnelles, les dépenses de fonctionnement seront arbitrées à concurrence :

- Des obligations contractuelles (remboursement de la dette en capital),
- De la volonté de maintenir un service public de qualité,
- De porter les investissements tout en maintenant une vigilance financière quant aux ratios financiers imposés par les organismes de tutelle (solvabilité, endettement, fiscalité).

## **III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

### **III.2.1. VOLET ORGANISATIONNEL**

**La recherche d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population impliquera les actions suivantes :**

- Poursuite de l'utilisation de l'outil GO+ par les chefs de services et consolidation de la comptabilité d'engagement,
- Renforcement de l'articulation entre comptabilité analytique et comptabilité règlementaire,
- Analyse des coûts de revient issus de la comptabilité analytique
- Travail collaboratif sur les bilans d'activité des services intégrant les résultats de la comptabilité analytique et mettant en évidence des indicateurs stratégiques, essentiels comme outils d'aide à la décision
- Développement des outils de suivi (tableaux de bord),
- Animation d'un dialogue de gestion,
- Poursuite de l'optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun de Brocéliande communauté,
- Poursuite de la remise à niveau des outils informatiques et numériques de la collectivité (matériel, cybersécurité), en lien avec le service commun de Brocéliande Communauté,
- Poursuite de la politique de GPEEC de la collectivité,
- Montée en puissance du plan de sobriété énergétique, décliné dans l'ensemble des services et en lien avec le projet d'administration qui sera actualisé en 2024.

L'ensemble de ces objectifs sont soutenus par la direction générale et par la responsable du service ressources, nouveau poste créé dans l'organigramme des services municipaux à la fin de l'année 2023.

### **III.2.2. VOLET INVESTISSEMENT**

Certaines opérations structurantes pluriannuelles ont été retardées dans leur exécution les années précédentes, notamment en raison d'appels d'offres infructueux. L'année 2023 a donc vu le démarrage de chantiers initialement prévus l'année précédente. Les aléas rencontrés sur les chantiers ont pour conséquences que de nombreux projets structurants vont se terminer en 2024.

#### ***III.2.2.1. OPERATIONS PLURIANNUELLES D'EQUIPEMENTS***

- Ouverture de la tranche 2 de la Canopée
- Mise en service du second réseau de chaleur
- Nouvelle phase de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la salle des sports (phase PRO)

#### ***III.2.2.2. OPERATIONS PLURIANNUELLES DE VOIRIE***

- Finalisation des travaux de requalification de la rue des Glyorels



### III.2.2.3. PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT

En 2024, un montant de 749 282 € est prévu pour assurer l'entretien du patrimoine, les entretiens préventifs et curatifs habituels, nécessaire sur la commune :

- Equipement des services municipaux et renouvellement de matériel
- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal
- Rénovation de voirie urbaine
- Extensions du réseau de l'éclairage public
- Rénovation de voirie rurale
- Acquisitions foncières : Parcelle ZA de la pointe pour réserve foncière en vue d'une extension ultérieure du centre technique municipal et parcelle rue de l'Hermine pour la réalisation du quai-bus

Le programme annuel intègre également le projet d'aménagement de deux lignes de self au restaurant scolaire, pour finaliser l'expérimentation concluante menée auprès des collégiens dans un premier temps, puis des élèves d'élémentaire.

Le programme annuel intègre enfin les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux de requalification de l'ancien Centre de secours, afin d'y recevoir les activités associatives des Motards Arthuriens et de l'Azilys, ainsi que le stockage des services techniques municipaux.

### III.2.2.4. DEVELOPPEMENT URBAIN - DYNAMISME DU CENTRE BOURG

La déconstruction du centre social, plusieurs fois retardée, a finalement eu lieu en décembre 2023 ; la dépense sera supportée en 2024 du fait du décalage de facturation. Le chantier de construction des logements sociaux par le bailleur Néotoa devrait débuter courant 2024.

En 2024 sont prévus les dépenses suivantes :

- Rachat du foncier de la parcelle de la Maison Blanche auprès de l'Etablissement public foncier et mise à disposition de la Sembreizh,
- Travaux d'aménagement de viabilisation du Lotissement des Ormes (budget annexe),
- Poursuite des études de conception de futurs lotissements sur le secteur du Landret,
- Réalisation de liaison cyclable Le Thélin-Bourg avec le soutien du Département dans le cadre du Pacte des Mobilités locales,
- Soutien au bailleur social Espacil pour la création des logements de la résidence les Pommiers.

### III.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026

La proposition de PPI ci-dessous a été construite en tenant compte des éléments suivants :

- Les restes à réaliser importants en 2024, tant en dépenses qu'en recettes, liés aux retards évoqués précédemment sur les opérations pluriannuelles,
- Les opérations déjà engagées, qu'il s'agisse d'un engagement juridique (marchés signés) ou d'un engagement politique,
- Les investissements obligatoires pour des raisons réglementaires (mises en conformité) et/ou de sécurité,
- Les enveloppes fixées pour les dépenses récurrentes du programme annuel d'investissement pour l'entretien du patrimoine communal et le renouvellement du matériel.

Il n'est pas proposé cette année de **second scénario** intégrant les travaux d'extension de la salle de sports. La recherche de financements se poursuit afin de consolider le plan de financement et limiter le reste à charge.

#### III.3.1. LES HYPOTHESES DU PPI

##### III.3.1.1. OPERATIONS PLURIANNUELLES D'EQUIPEMENT

- **Maintien du projet salle de sports en phase étude** afin de finaliser le dossier PRO par le maître d'œuvre sur l'exercice 2024. Cependant, les dépenses de travaux ne sont pas inscrites dans le PPI au vu du niveau d'incertitude globale sur la soutenabilité financière de l'opération. Réinscription ultérieure possible en fonction de l'évolution du plan de financement. A date, 626 350 € de subventions ont été notifiées ou sont en cours de notification pour la réalisation de ce projet.

##### III.3.1.2. OPERATIONS PLURIANNUELLES DE VOIRIE

- Suppression de l'aménagement de la rue de l'Hermine et du quai bus,
- Suppression de la tranche du programme d'eaux pluviales sur le secteur La Cour et rue des Glyorels ; report de la phase du programme rue de la Chèze en 2026,
- Aménagement du chemin de la Bouillotte, incluant l'extension du réseau d'éclairage public, en 2025. Le fonds de concours logement social de Brocéliande communauté pourra être mobilisé pour le financement de cette opération.

##### III.3.1.3. PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT

- Stabilisation d'une **trajectoire raisonnable sur les enveloppes récurrentes** du programme annuel d'investissement en fixant des objectifs contraignants sur les lignes suivantes :
  - Equipement des services,
  - Grosses réparations Bâtiments et équipements,
- Nécessité de poursuivre les efforts sur le matériel informatique pour assurer le bon fonctionnement des services,
- Poursuite du plan pluriannuel de modernisation informatique des écoles,
- **Maintien des enveloppes d'entretien de la voirie urbaine et de la voirie rurale.**

### III.3.1.4. DEVELOPPEMENT URBAIN – DYNAMISME DU CENTRE BOURG

- **Maintien des projets ayant un impact sur l’attractivité et le dynamisme économique du centre bourg :**
- Opération Maison blanche avec l’aménagement de l’espace public en 2026,
  - Reconfiguration foncière rue Nationale.

### III.3.1.5. SYNTHESE DU PPI

	2024	2025	2026	Total 2024-2026
<b>1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS</b>	<b>1 037 216 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 037 216 €</b>
<b>RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT</b>	<b>950 277 €</b>	<b>29 377 €</b>	<b>0 €</b>	<b>979 654 €</b>
<b>2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE</b>	<b>433 505 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>155 531 €</b>	<b>949 036 €</b>
<b>SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE</b>	<b>45 800 €</b>	<b>44 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>94 800 €</b>
<b>3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>749 282 €</b>	<b>390 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>1 459 282 €</b>
<b>SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 873 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>46 873 €</b>
<b>4-DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg</b>	<b>271 742 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>215 000 €</b>	<b>536 742 €</b>
<b>SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>155 156 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>155 156 €</b>
	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total 2024-2026</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal</b>	<b>2 491 745 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>690 531 €</b>	<b>3 982 276 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS Budget principal</b>	<b>1 197 106 €</b>	<b>74 377 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1 276 483 €</b>
<b>Reste à charge (hors FCTVA)</b>	<b>1 294 639 €</b>	<b>725 623 €</b>	<b>685 531 €</b>	<b>2 705 792 €</b>

### III.3.1.6. DETAILS DU PPI

	2024	2025	2026	Total 2024-2026
<b>1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS</b>	<b>1 037 216 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 037 216 €</b>
Canopée - Tranche 2 - Travaux	115 000 €			115 000 €
Canopée - Tranche 2 - Travaux RAR	548 888 €			548 888 €
Canopée - Tranche 2 - Maitrise d'œuvre	52 670 €			52 670 €
Canopée - Tranche 2 - Maitrise d'œuvre RAR	16 918 €			16 918 €
Digue des Forges Travaux	143 €			143 €
Digue des Forges MOE				0 €
Digue des Forges MOE RAR	5 209 €			5 209 €
Salle des sports MOE (production du PRO)	34 600 €			34 600 €
Salle des sports Etude RAR	1 200 €			1 200 €
Salle des sports Travaux				0 €
Réseau de chaleur - Travaux	36 735 €			36 735 €
Réseau de chaleur - Travaux RAR	189 109 €			189 109 €
Réseau de chaleur - MOE	15 985 €			15 985 €
Réseau de chaleur - MOE RAR	20 759 €			20 759 €
<b>RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMEN</b>	<b>950 277 €</b>	<b>29 377 €</b>	<b>0 €</b>	<b>979 654 €</b>
Canopée tranche 2 - DETR 2019 RAR	50 000 €			50 000 €
Canopée tranche 2 - DSIL 2020 RAR	119 000 €			119 000 €
Canopée tranche 2 - CAF RAR	28 585 €			28 585 €
Canopée tranche 2 - CD35 contrat de territoire RAR	140 672 €			140 672 €
Canopée tranche 2 - FDC BC RAR	68 557 €			68 557 €
Digue des Forges - DETR 2022 RAR	55 509 €			55 509 €
Digue des Forges - DSIL 2022 RAR	99 000 €			99 000 €
Digue des Forges - Paimpont RAR	15 868 €			15 868 €
Digue des Forges - DLP RAR	10 579 €			10 579 €
Salle des sports (hypothèse 30%)				0 €
Réseau de chaleur - DSIL 2021	140 000 €			140 000 €
Réseau de chaleur - PBEB (Région) RAR	117 507 €	29 377 €		146 884 €
Réseau de chaleur - FEDER RAR	50 000 €			50 000 €
Cession de patrimoine communal	55 000 €			55 000 €

<b>2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE</b>	<b>433 505 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>155 531 €</b>	<b>949 036 €</b>
Rue des Glyorel - travaux (hors EU) dont SDE35	262 788 €			262 788 €
Rue des Glyorel - travaux (hors EU) dont SDE35 RAR	161 275 €			161 275 €
Rue des Glyorel - MOE	9 442 €			9 442 €
SDE35-Renouvellement globale Eclairage public- Reste à charge (26>35)			50 000 €	50 000 €
Chemin de la Bouillotte - dont SDE35		360 000 €		360 000 €
Programme eaux pluviales Travaux			102 356 €	102 356 €
Programme eaux pluviales MOE			3 175 €	3 175 €
<b>SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE</b>	<b>45 800 €</b>	<b>44 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>94 800 €</b>
Rue des Glyorels DETR 2022 RAR	33 740 €			33 740 €
CD35: rue des Glyorels	12 060 €			12 060 €
Amendes de police (hyp)		5 000 €	5 000 €	10 000 €
FDC BC Lgt social - chemin de la bouillotte/Espacil		39 000 €		39 000 €

	2024	2025	2026	Total 2024-2026
<b>3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>749 282 €</b>	<b>390 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>1 459 282 €</b>
Equipement des services	110 000 €	180 000 €	110 000 €	400 000 €
Equipement des services - RAR	26 022 €			26 022 €
Bâtiments et équipements	90 000 €	90 000 €	90 000 €	270 000 €
Bâtiments et équipements - RAR	24 695 €			24 695 €
Eclairage public/ illuminations	34 104 €			34 104 €
Eclairage public/ illuminations RAR	41 320 €			41 320 €
Voirie urbaine	45 000 €	45 000 €	45 000 €	135 000 €
Voirie rurale	70 000 €	70 000 €	70 000 €	210 000 €
Marquage - déjà engagé	13 000 €			13 000 €
Achat foncier (ZA LA pointe & Rue de l'Hermine)	130 000 €	5 000 €	5 000 €	140 000 €
Equipements du restaurant scolaire - SELF	112 867 €			112 867 €
Travaux ancien CIS	52 274 €			52 274 €
<b>SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 873 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>46 873 €</b>
Diverses subventions CAF / DEPT / ETAT / REGION	19 359 €			19 359 €
Equipement du restaurant scolaire - DETR (hyp)	23 514 €			23 514 €
FDC BC rénovation logements communaux	3 000 €	1 000 €		4 000 €

	2024	2025	2026	Total 2024-2026
<b>4-DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg</b>	<b>271 742 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>215 000 €</b>	<b>536 742 €</b>
3-Maison Blanche-rachat foncier à l'EPF + réunion publique AGA	105 360 €			105 360 €
3-Maison Blanche-aménagement espace public			215 000 €	215 000 €
4-Rue Nationale Reste à charge		50 000 €		50 000 €
7.2-Signalétique	10 160 €			10 160 €
7.2-Signalétique RAR	22 622 €			22 622 €
Liaisons cyclables le Thélin Bourg	109 000 €			109 000 €
Contribution opérations logement social Espacil	22 200 €			22 200 €
Landret	2 400 €			2 400 €
<b>SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>155 156 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>155 156 €</b>
10-Boucles pédestres - RAR Leader	19 643 €			19 643 €
Lotissement le Clos des Ormes-achat foncier BA	99 946 €			99 946 €
Liaisons cyclables Thélin Bourg - pacte mobilité (hyp)	35 567 €			35 567 €

### III.3.2. OPTIMISER LES COFINANCEMENTS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

L'extension de la salle de sport est le projet structurant prévu dans le mandat 2020-2026 et a été préparé pendant le mandat précédent. Si pour l'instant la faisabilité financière du projet n'est toujours pas clairement établie, plusieurs actions fortes ont jalonné les derniers mois :

- Approbation de l'avant-projet définitif par le Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023
- Notification des subventions de l'Etat : 100 000 € de DSIL (contre 300 000 € demandés) et 210 000 € de DETR
- Refus de subvention de l'Agence Nationale du Sport
- Dépôt d'une demande de financement auprès du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale et de la bonification pour les bâtiments exemplaires
- Dépôt d'une demande de financement auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet Bien vivre en Bretagne,

- Négociations auprès des services de l'Etat pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle subvention au titre de la DSIL après phasage financier du projet

Depuis le dernier rapport d'orientations budgétaires de 2023, le plan de financement a évolué pour s'établir comme suit :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant (HT)</b>
<b>Sous-total MOE</b>	<b>230 700,00 €</b>
<b>Sous-total Études</b>	<b>20 149,17 €</b>
<b>Sous-total travaux</b>	<b>2 754 000,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 004 849,17 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant</b>	
DETR (notifiée)	210 000,00 €	7%
DSIL (notifiée - demande 300 K€)	100 000,00 €	3%
DEPARTEMENT contrat de territoire - en attente de notification	287 500,00 €	10%
DEPARTEMENT Contrat de territoire - bonification - en attente de notification	28 750,00 €	1%
REGION AAP bien vivre en Bretagne (hypothèse)	200 000,00 €	7%
AGENCE NATIONALE DU SPORT (hypothèse nouvelle demande 2024)	200 000,00 €	7%
DSIL 2024 "phase 2" (demandée)	300 000,00 €	10%
<b>Sous total subventions</b>	<b>1 326 250,00 €</b>	<b>44%</b>
<b>Sous-total Commune</b>	<b>1 678 599,17 €</b>	<b>56%</b>
<b>COÛT TOTAL RECETTES</b>	<b>3 004 849,17 €</b>	

Au regard de l'importance de ce projet pour l'attractivité de la commune, et de la forte attente de la population et des associations, la municipalité souhaite pouvoir mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre l'objectif de réaliser l'extension de la salle des sports. Le soutien des partenaires et financeurs sera stratégique pour permettre l'aboutissement du projet.

### III.4. PROSPECTIVE FINANCIERE

Les tableaux suivants présentent la prospective financière sur 3 ans, de 2024 à 2026, établie sur la base des hypothèses détaillées précédemment sur le fonctionnement et les projets d'investissement présentés dans le PPI.

L'exercice de prospective est rendu plus complexe cette année avec le changement de nomenclature comptable vers la M57, dans laquelle ne peuvent plus être isolées les dépenses et recettes exceptionnelles. Un retraitement des données est donc rendu nécessaire afin de calculer les épargnes.

#### III.4.1. SCENARIO 1 : SANS AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITE

Ce scénario implique de réaliser un effort supplémentaire de 31 K€ pour équilibrer la section de fonctionnement et ne permet pas de dégager un auto-financement prévisionnel en 2024.

L'auto-financement prévisionnel est diminué de 199 K€ sur 2 ans ce qui conduit à augmenter les emprunts d'équilibre à inscrire au budget primitif sur les 3 exercices.

Au minimum 1.5 millions euros d'emprunt seraient à mobiliser pour financer le PPI ; la prospective a simulé le déblocage de cet emprunt début 2025.

	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 447 253</b>	<b>4 307 547</b>	<b>4 393 974</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 409 124</b>	<b>4 235 936</b>	<b>4 321 647</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>352 929</b>	<b>385 910</b>	<b>386 627</b>
<b>Epargne brute retraitée</b>	<b>321 801</b>		
<b>Epargne nette</b>	<b>- 33 474</b>	<b>- 28 975</b>	<b>- 53 352</b>
<b>Epargne nette retraitée</b>	<b>- 64 602</b>		
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 240 772</b>	<b>2 372 432</b>	<b>1 343 040</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 588 030</b>	<b>1 702 142</b>	<b>1 303 350</b>
<b>Capacité (+) / Besoin de financement (-)</b>	<b>- 347 257</b>	<b>670 290</b>	<b>39 690</b>
<b>Capital restant dû au 31.12.N</b>	<b>3 119 837</b>	<b>4 204 952</b>	<b>3 764 973</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8,84</b>	<b>10,90</b>	<b>9,74</b>

Dans cette hypothèse, l'épargne nette est négative chaque année et le ratio de désendettement se dégrade très significativement pour atteindre la zone critique plus de 10 ans en 2025.

**Ce scénario n'est pas soutenable pour la collectivité.**

### III.4.2. SCENARIO 2 : AVEC AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITE

Dans cette hypothèse, les recettes de la fiscalité directe locale sont augmentées par le relèvement des taux d'imposition de 6% en respectant les règles de lien entre les 3 taux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- Taxe d'habitation (TH)

Cette augmentation d'impôt génère **un gain de recettes de 93 K€** par rapport à une hypothèse de stabilité des taux.

Taux actuels		Simulation +6%	Augmentation point	Plafond à ne pas dépasser (département 35)	Simulation produits supplémentaires générés par l'augmentation (bases 2023)
TFPB	36,76%	38,97%	+2,21 pts	107,23	84 975 €
TFPNB	47,17%	50,00%	+ 2,83 pts	119,38	5 388 €
THS	15,45%	16,38%	+ 0,93 pts	72,13	2 640 €
<b>TOTAL</b>					<b>93 003 €</b>

1,5 millions euros d'emprunt seraient à mobiliser pour financer le PPI. La prospective a simulé le déblocage de cet emprunt début 2025, ce qui conduit à dégrader significativement l'épargne nette, et qui aboutit à une dégradation du ratio de désendettement en 2025 et un retour à une situation acceptable en 2026.

Ce scénario, bien que fragile, serait soutenable à condition de parfaitement maîtriser les dépenses et de maintenir un niveau de recette dynamique.

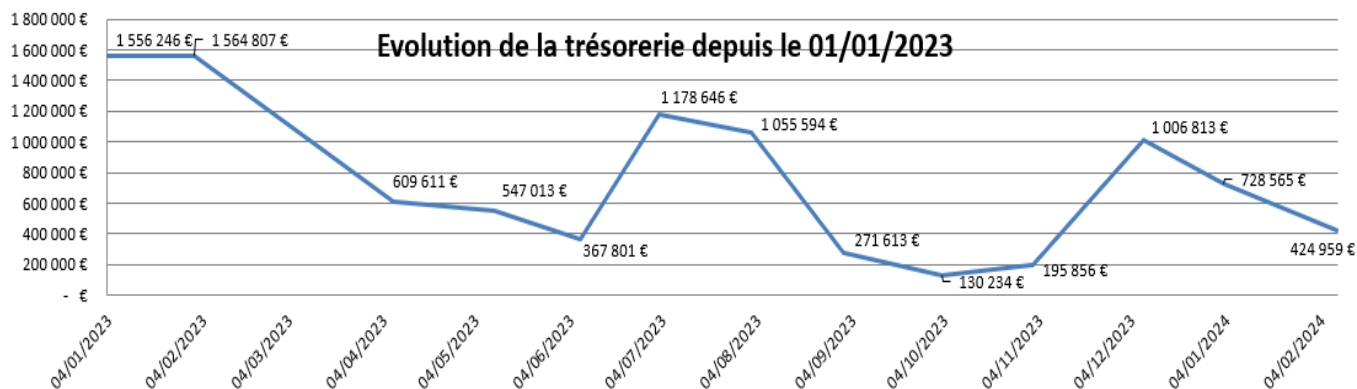
	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 540 256</b>	<b>4 404 363</b>	<b>4 494 566</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 439 002</b>	<b>4 265 528</b>	<b>4 350 896</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>416 054</b>	<b>453 135</b>	<b>457 970</b>
<b>Epargne brute retraitée</b>	<b>384 926</b>		
<b>Epargne nette</b>	<b>29 651</b>	<b>38 250</b>	<b>17 991</b>
<b>Epargne nette retraitée</b>	<b>- 1 477</b>		
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 240 882</b>	<b>2 435 556</b>	<b>1 473 499</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 588 030</b>	<b>1 702 032</b>	<b>1 303 350</b>
<b>Capacité (+) / Besoin de financement (-)</b>	<b>- 347 147</b>	<b>733 524</b>	<b>170 149</b>
<b>Capital restant dû au 31.12.N</b>	<b>3 119 837</b>	<b>4 204 952</b>	<b>3 764 973</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,50</b>	<b>9,28</b>	<b>8,22</b>



### III.4.3. FOCUS SUR LA TRESORERIE

La collectivité a souscrit en 2023 une **ligne de trésorerie d'un montant total de 500 000 €** dans un contexte de manque de liquidités. Les fonds ont été débloqués en novembre 2023.

Peu après la commune a souscrit un **emprunt d'équilibre de 1 million d'euros** (déblocage des fonds début décembre 2023) pour financer son programme d'investissement. Cet emprunt était également rendu nécessaire pour consolider la trésorerie communale, asseoir le fonds de roulement et éviter d'atteindre un déficit structurel de ressources dans la section d'investissement.



La trésorerie a été impactée par le nombre important de subvention d'équipement en attente, les versements étant toujours liés à la réalisation du programme et donc en décalage avec le paiement des factures.

Pour rappel, la trésorerie est commune à l'ensemble des budgets (budget principal et budget annexe). Depuis plusieurs années, et comme dans de nombreuses collectivités, la **trésorerie est fortement soutenue par le budget annexe assainissement**, qui enregistre des recettes régulières de tarification et qui capitalise des excédents sur une durée de plusieurs années afin de financer les programmes de renouvellement de réseaux et d'équipements.

Le transfert de la compétence assainissement à l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cf. partie IV du rapport) pourrait, en fonction des arbitrages politiques, emporter le transfert des excédents du budget annexe, et fragiliser une trésorerie communale déjà en situation délicate.

**L'intérêt d'un nouvel emprunt d'équilibre avant la fin du mandat pourrait donc avoir son importance non seulement pour le financement du PPI, mais également pour consolider le fonds de roulement de la collectivité.**

### III.4.4. L’AFFIRMATION DES OBJECTIFS FINANCIERS D’ICI A 2026

Les objectifs financiers de la commune peuvent se résumer autour des axes suivants :

- Le maintien d'un objectif d'**épargne nette positive et d'épargne brute cible autour de 500 000 € afin de couvrir l'annuité de la dette** ;
- L'importance d'une veille active sur les dispositifs de financement des projets ;
- Un usage raisonné de l'emprunt afin de maintenir un niveau de dette soutenable et un ratio de désendettement inférieur à 10 années, pour ne pas pénaliser les futurs projets, et les futurs mandats ;
- La réévaluation des tarifs communaux au plus juste par rapport à l'analyse des coûts de revient d'activité.

### **III.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VERS LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE A BROCELIANDE COMMUNAUTÉ**

**La compétence assainissement collectif sera transférée à Brocéliande communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2025.** Tout au long de l'année 2024, les services municipaux seront fortement sollicités pour préparer ce transfert de compétence et pour contribuer à l'élaboration du schéma directeur Eaux usées commandé par l'EPCI.

Sur le plan financier, ce transfert de compétence aura un impact notable pour la commune, au regard des excédents du budget annexe Assainissement et de la contribution qu'ils apportent à la trésorerie communale.

La municipalité et la communauté de communes devront statuer dans les prochains mois sur les modalités financières du transfert et notamment la question épineuse du transfert des excédents du budget annexe. La municipalité sera particulièrement vigilante à ce que le transfert de charges liés à ce transfert de compétence soit parfaitement juste.

L'exercice de la compétence au niveau communautaire aura des impacts dans les années à venir sur :

- La planification des travaux sur le réseau et le taux de renouvellement des réseaux
- L'avenir de la station d'épuration de Plélan
- Le mode de gestion du service, au regard des modes de gestion différents sur les communes membres et de la nécessité de parvenir à terme à un contrat unique
- L'évolution des tarifs avec la volonté d'avancer progressivement vers une convergence tarifaire

## **LEXIQUE**

ANS : Agence nationale du sport

CA : Compte Administratif

CDG : Centre de Gestion

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Générale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

Euribor : L'Euribor est avec l'Eonia un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDC : Fonds de concours

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GVT : Glissement vieillissement technicité

LEP : Livret d'Épargne Populaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDEU : Schéma directeur des eaux usées

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties